



INFORMATEUR CORSE NOUVELLE
SETTIMANALE CORSU

SETTIMANALE CORSU
D'INFORMAZIONE
SETTIMANALE CORSU
D'INFORMAZIONE

COVID-19 ET
SANTÉ MENTALE

**ET VOUS,
COMMENT
ÇA VA?** P5

Photo Anh Nguyen • Unsplash

1,60€



**PATRIMOINE
ARTISAN COUVREUR
DE LAUZE, UN MÉTIER
EN VOIE DE DISPARITION P18**

KAMPÀ P2 • ÉDITO P3 • OPINIONS P4
POLITIQUE P7
EN BREF ET EN CHIFFRES P17
CULTURE P20 • AGENDA P21
CARNETS DE BORD P22
ANNONCES LÉGALES P9



S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

COVID-19 ET SANTÉ MENTALE

ET VOUS, COMMENT ÇA VA ? P5



OPINIONS

POLITIQUE **JULIEN MORGANTI, BILAN D'UN AN DE MANDATURE**

EN BREF ET EN CHIFFRES

PATRIMOINE **ARTISAN COUVREUR DE LAUZE**CULTURE **UN BESOIN DE CULTURE PLUS FORT QUE JAMAIS**

LA SÉLECTION DE LA RÉDACTION

CARNETS DE BORD

ANNONCES LÉGALES

P4

P7

P17

P18

P20

P21

P22

P9

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE™

RÉDACTION

Directeur de la publication – Rédacteur en chef :

Paul Aurelli

(Heures de bureau 04 95 32 89 95 – 06 86 69 70 99)

journal@icn-presse.corsica

Chef d'édition :

Elisabeth Milleliri

informateur.corse@orange.fr

(Heures de bureau 06 44 88 69 40)

1^{er} secrétaire de rédaction :

Eric Patris

eric.patris-sra@icn-presse.corsica

(Heures de bureau 06 44 88 66 33)

BUREAU DE BASTIA

1, Rue Miot (2^e étage), 20200 BASTIA

• Secrétariat Bernadette Benazzi

Tél. 04 95 32 04 40 (Heures de bureau 06 41 06 58 36)

gestion@corsicapress-editions.fr

• Annonces légales Albert Tapiero

Tél. 04 95 32 89 92 (Heures de bureau 06 41 58 40 23)

AL-informateurcorse@orange.fr

CorsicaPress Éditions SAS

Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia,

Tél. 04 95 32 89 95

Société locataire-gérante des titres et marques

Principaux associés : PA, JNA, NCB, JFA, GA, AG, RL, PML0.

Fondateur Louis Rioni

CPPAP 1125 C 88773 • ISSN 2114 009

Membre du SPHR et de

l'Alliance de la Presse d'Information Générale

AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia

À MODU NOSTRU

Fiat Lux

Si n'hè parlatu durante simani è simani ind'i sfarenti media di Corsica, senza troppu soca chì a pupulazioni si sighi resa contu di calcosa: l'alizzioni di u presidenti di u Sindicatu d'Energia di Corsica Suttana. Privista à principiu u 7 di settembre, era stata rinviata par via d'una lotta trà a maghjuria tarritorialia è parechji eletti è dilegati di u cumitatu di u Sindicatu. Dipoi calchi mesi, ss'ultimi rimettini in causa u statutu d'attribuzioni chì riserva u futtogliu di presidenti di u SDE2A à un raprisintanti di a Cullittività di Corsica. Vennari scorsu, hè infini Jean Biancucci, cunsigliu tarritorialia «Fà Populu Inseme» chì hè statu elettu presidenti in un cuntestu abbastanza particolari. A candidatura di u merri di Cutuli è Curtichjatu hè stata prisintata da l'Esecutivu, ciò chì hà criatu una pulemica ind'è l'eletti upposti à u modu di scrutinu attuali, com'è Ghjuvan Cristofanu Angelini, merri di Purtivechju è Paul Quilichini, primu magistratu di a cumuna di Sartè. Validata trè anni fà, sta manera di fà sempri in anda avia parmissu à l'epica à Joseph Pucci, merri attuali di Vighjaneddu è anzianu cunsigliu tarritorialia di u PNC di duvintà presidenti. Ma dapoi l'ultimi tarritorialia, l'omu puliticu ùn faci più parti di a cumpusizioni di l'Assemblea di Corsica, ciò chì ùn l'hà micca parmissu di prisintassi di manera ufficiali à st'alizzioni è a so candidatura ùn hè micca presa in contu. Jean Biancucci hè statu elettu à u capu di u di u Sindicatu d'Energia di Corsica Suttana cù 82 voti nant'à 200 vutanti, mentri chì u nomu di Joseph Pucci hè statu scrittu nant'à una bella maghjuria di i 106 bigliettini cunsidarati com'è «nulli». Senza andà à circà più luntanu, frà altru nant'à un latu ghjuridicu chì ùn hè ancu à compia intornu à a mudificazioni di a manera di sceglia u presidenti, si pò ghjustu incalcà nant'à i tinsioni trà i nazionalisti chì, dipoi l'istati, ùn si sò mai ritrovi cusì spiccati dipoi anni è anni. È in tarmuni d'inghjochi è d'intarressi pulitichi, ùn c'hè micca bisognu di fà un disegnu nant'à ciò ch'ellu raprisenta u Sindicatu d'Energia di Corsica Suttana. ■ Santu CASANOVA

Vous aimez écrire et/ou prendre des photos ?**Vous** avez une bonne connaissance de la vie publique, culturelle, associative et sportive dans votre bassin de vie ?**Vous** souhaitez mettre en lumière les initiatives qui y voient le jour ?**Vous** vivez en Centre-Corse, dans le Cap, la région de Vico, celle de Bonifacio ou le Sartenaïs ?**REJOIGNEZ L'ÉQUIPE CLP D'ICN**Écrivez-nous: journal@icn-presse.corsica

SI PASSA CALCOSA... ANNANT'A RETA

Si n'ampara tutti i ghjorna, affirme le proverbe. Au contraire de nombreux autres, son bien-fondé est indiscutable. Si d'aventure quelque sceptique grincheux en doutait, rien de tel qu'un tour sur les réseaux sociaux pour le convaincre de son erreur. Ainsi, cette semaine, nous avons pu apprendre conjointement que Bonifacio avait été rebaptisé Bonifaccio et que les îles au large de Pertusatu se nommaient en réalité les Sanguinaires. Si vous pensiez aux réponses évidentes comme l'étourderie de potache mal remis de sa rentrée ou l'étalage de cuistrerie de la part d'un des innombrables sapientoni qui peuplent les espaces sauvages des réseaux, vous êtes loin du compte: c'est l'astronaute Thomas Pesquet qui se fend sur Flickr de cette leçon de géographie toute personnelle, en commentaire d'une -splendide- photo prise par ses soins depuis l'ISS. Quand on pense aux dégâts que peuvent causer

Autre cas de fantaisie topographique, la carte publiée sur le site de France Rugby en prévision de la Coupe du Monde de 2023. Il est facile d'identifier le problème – un décalage entre le contour de la carte et les emplacements des villes, mais le résultat est à prendre avec énormément de circonspection.



Rebond capricieux ou manque de vigilance sous la trajectoire, voilà Marseille noyée, et Saint-Florent écrasé sous Nice...

Oui, on en apprend vraiment tous les jours sur les réseaux sociaux, l'important est de savoir s'il faut se fier à ce qu'on y apprend ■ EP

Thomas Pesquet

PRO

Bonifaccio et les îles sanguinaires

Bonifaccio et les îles sanguinaires. Le nom fait rêver ou terrifie, c'est selon. J'y ai des souvenirs magiques de navigation à la voile. Au détour d'une

les affirmations d'illustres inconnus péremptoires, on frémit à l'idée des conséquences d'une déclaration émanant d'un des hommes les plus populaires du moment.

HUMEUR

Sœur abandonnée

Nous ne nous connaissons pas. Nous ne nous rencontrerons probablement jamais. Et pourtant malgré tout ce qui nous sépare, notre culture, notre histoire, si différentes, nous sommes unies à jamais parce que nous sommes nées filles

Qui es-tu ? Une jeune fille privée d'études ? Une femme qui ne peut plus travailler ? Une mère contrainte au silence ? Comment pourrais-je le savoir quand dans ton pays, les défenseurs de la charia et de son application, seuls au pouvoir, ont de nouveau décidé d'enfermer ton corps dans un vêtement-prison, de voiler ton visage, d'«engrillager» ton regard, de te faire disparaître de la face du monde ?

Que fais-tu ombre sœur, toi qui tel Virgile accompagnant Dante, soutiens ta famille dans la traversée de cet enfer terrestre ? Pendant qu'ici, nous luttons pour des droits égaux, toi, là-bas, tu tentes de survivre à l'intolérance, l'ignorance, la violence sexiste.

Alors que nous circulons librement, toi, silhouette fantôme, tu n'as plus d'autres choix, que de sortir chaperonnée par un homme désigné ou compréhensif, pour ne pas risquer d'être humiliée, mutilée, assassinée au détour d'une rue ou sur une place publique ; de rester terré au fond d'une cour, dans un abri, parfois de fortune, à Kaboul ou dans un village reculé. Peut-être, qu'en cachette, tu continues d'apprendre à lire et à écrire à tes filles pour qu'elles ne perdent pas l'espoir de grandir et de vivre, un jour, dans un monde où la femme sera libre d'être ce qu'elle est.

Que pouvons-nous faire pour que tu ne sois pas, invisible sœur, définitivement sans illusions ?

À toutes ces questions, je n'ai pas de réponse. Je n'ai qu'une sourde colère envers ceux qui ne veulent pas admettre leur défaite, ceux qui s'apprêtent à pactiser avec tes diables au nom d'intérêts géo-politico-économiques. Je n'ai que cette liberté, presque indécente, de penser, d'espérer que dans ce pays où la femme n'est rien ou si peu, tu ne baisses pas les bras et que tu te bats chaque jour pour refuser de mourir à petit feu dans la quasi-indifférence générale. Je n'ai que ce sentiment de faillite collective qui te trahit, t'oublie, te sacrifie, chaque jour un peu plus, toi la fille, la femme, la mère, la sœur abandonnée? ■ Dominique PIETRI

ET VOUS, COMMENT ÇA VA ?

Il semble loin, le temps où à l'arrivée de l'automne, les magazines nous ressortaient le bon vieux marronnier sur la dépression saisonnière liée à la baisse de luminosité. Avec l'arrivée de la Covid, il n'y a plus vraiment de saison ni d'heure pour avoir le moral dans les chaussettes et la santé mentale des Français fait l'objet d'une attention accrue de la part de Santé publique France qui scrute pour ce faire plusieurs indicateurs. Du moins dans la plupart des régions, la Corse n'étant pas du lot.

Photo Anh Nguyen • Unsplash

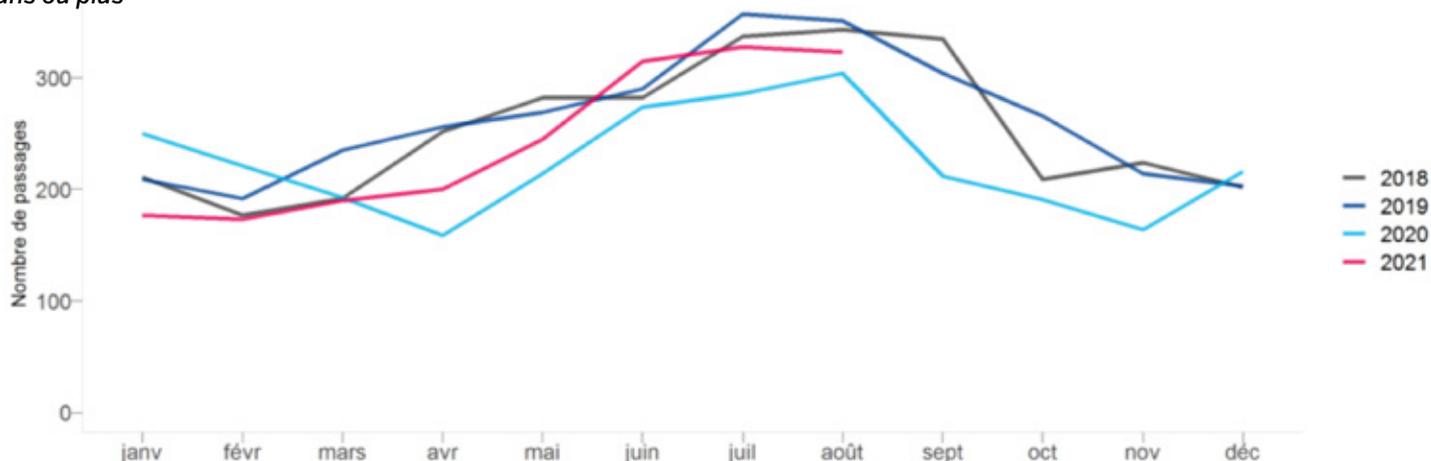
Dans le contexte de l'épidémie de Covid-19, Santé publique France a souhaité mettre en œuvre un renforcement de la surveillance de la santé mentale avec «*la mise en place d'une surveillance réactive et continue de l'évolution de la santé mentale de la population*». L'organisme publie donc désormais une analyse bimestrielle régionale d'indicateurs de santé mentale issus, en principe, de différentes sources: les passages aux urgences (Oscour®) et les actes médicaux réalisés par SOS Médecins ainsi que les informations recueillies auprès de la population adulte par l'enquête CoviPrev qui a été lancée dès mars 2020 avec BVA, sur la base d'un questionnaire auto-administré. Cette surveillance a pour buts d'apprécier l'impact de la situation sanitaire sur la santé mentale de la population chez les enfants comme les adultes, suivre son évolution, alerter en cas d'évolution inhabituelle et, le cas échéant, mettre en place des mesures de prévention.

Le premier point épidémiologique concernant la Corse à ce sujet a été rendu public le 23 septembre 2021. À en juger par les points mis en avant dans cette analyse des indicateurs «surveillés en continu», malgré une situation pour le moins inédite, déroutante et potentiellement anxiogène, en 2020, les insulaires sembleraient avoir eu plutôt bon voire meilleur moral: la moyenne mensuelle des passages aux urgences pour troubles psychologiques cette année-là était inférieure à ce qui avait pu être observé en 2019 et 2018. Dans

le détail, on notait une tendance à la baisse pour les passages motivés par des gestes suicidaires et les troubles anxieux, tandis qu'on observait une stabilité concernant les passages motivés par des troubles de l'humeur. Signe d'une extraordinaire résilience inhérente à l'insularité? Effet bénéfique du climat méditerranéen qui inciterait à l'insouciance? Pas nécessairement, le même constat était posé pour d'autres régions notamment pour le Grand-Est. Et à bien y regarder, cela dit, c'est dans la période qui précède immédiatement l'annonce d'un confinement strict et pendant ce confinement que les passages aux urgences chutent considérablement. Au reste, précise Santé publique France, du moins dans le bulletin consacré à la région Grand-Est, «*les indicateurs recueillis à l'aide des données des passages aux urgences doivent être interprétés avec prudence car la situation sanitaire exceptionnelle a eu un impact important sur la fréquentation de ces services pour une pathologie autre que la Covid-19*». On ne saurait mieux dire. Ce sont malheureusement les seuls indicateurs qui aient été exploités pour appréhender la situation en Corse, cette source étant présentée comme «*la seule exploitable [...] dans un délai court permettant une surveillance réactive et continue de l'évolution de la santé mentale de la population*». Pour la Corse, si la diminution des passages aux urgences, tous âges confondus, s'était amorcée dès janvier 2020, le niveau le plus bas, très nettement en deçà de ce qui était observé les années précédentes à la même période, se situait en avril. Par la suite, une

CORSE – TROUBLES PSYCHOLOGIQUES ADULTES (OSCOUR®)

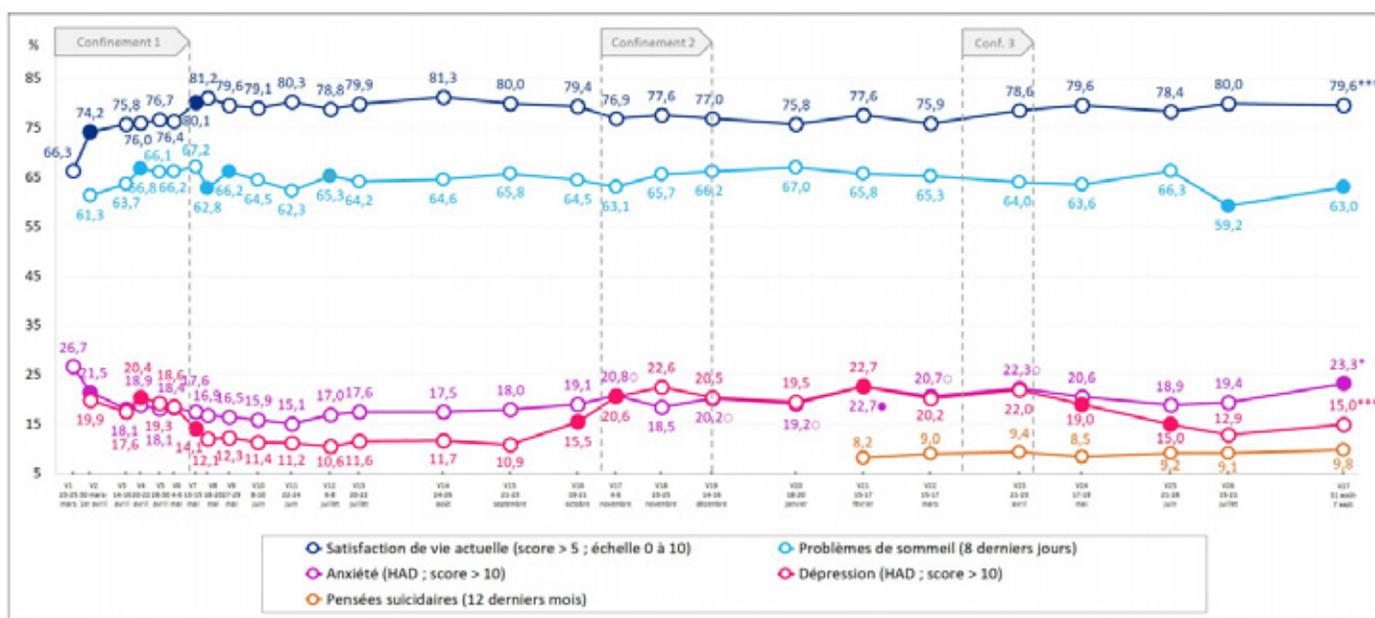
Nombre mensuel de passages aux urgences pour troubles psychologiques de l'adulte pour les années 2018 à 2021, \$ chez les 18 ans ou plus



LES DERNIERS ENSEIGNEMENTS DE COVIPREV

À défaut d'avoir une vision aussi précise qu'en Paca ou Normandie s'agissant de la santé mentale des Corses durant l'épidémie, les résultats de la dernière vague de l'enquête nationale CoviPrev, réalisée entre le 31 août et le 7 septembre 2021, permettent de se faire une idée de l'évolution de la situation depuis le lancement de cette enquête, le 23 mars 2020. Il en ressort qu'actuellement, 80 % des Français déclarent avoir une perception positive de leur vie en général (- 5 points par rapport au niveau hors épidémie, mais ce taux s'avère cependant supérieur à celui observé au début du premier confinement qui était de 66 % en vague 1, du 23 au 25 mars 2020), que 15 % d'entre eux montrent des signes d'un état dépressif (+ 5 points par rapport au niveau hors épidémie), que 23 % montrent des signes d'un état anxieux (+ 10 points par rapport au niveau hors épidémie, et cette tendance est en hausse par rapport à la vague précédente, du 15 au 21 juillet 2021), 63 % ont déclaré des problèmes de sommeil au cours des 8 derniers jours (+ 14 points par rapport au niveau hors épidémie) et 10 % des Français ont eu des pensées suicidaires au cours de l'année (+ 5 points par rapport au niveau hors épidémie). Les améliorations observées lors de la vague précédente sur la qualité du sommeil de la population ne semblent pas avoir tenu au-delà de l'été. La prochaine vague de CoviPrev (28 septembre-5 octobre 2021) devrait permettre d'observer si cette tendance à la hausse des signes d'anxiété et des problèmes de sommeil se confirme ou si elle est plutôt liée à la rentrée de septembre. Ainsi, la situation épidémique et les mesures prises pour la contrôler «ont affecté de façon durable et importante la santé mentale de la population, en particulier en termes de symptomatologie anxiodépressive». ■

PRÉVALENCES ET ÉVOLUTIONS DES INDICATEURS DE SANTÉ MENTALE ET DES PROBLÈMES DE SOMMEIL [% pondérés] Enquête CoviPrev, France métropolitaine, 2020-2021



RENTRÉE MUNICIPALE BASTIAISE

JULIEN MORGANTI DRESSE LE BILAN DE LA PREMIÈRE ANNÉE DE MANDATURE



Photo Anna-Livia Giovannetti

Septembre a sonné l'heure de la rentrée pour le conseil municipal de Bastia. Après un an de mandature, Julien Morganti, élu d'opposition Un Futur pour Bastia, ne ménage pas ses critiques.

Interview de Christophe Giudicelli.

Un an après les élections municipales de 2020 quel bilan faites-vous, dans les rangs de l'opposition ?

Nous nous sommes structurés et organisés. Nous avons intensifié nos actions de terrain, quartier par quartier. C'est vraiment l'idée du rassemblement qui nous anime pour créer une alternative à cette gestion municipale, parce que le bilan au bout d'un an est assez négatif, c'est même chaotique. On considère qu'à Bastia, on ne réfléchit plus, on dépense d'une manière irrespectueuse et irréfléchie par rapport aux attentes de la population.

Justement quel bilan faites-vous de l'action de la majorité ?

Nous avons listé neuf grands échecs. Tout d'abord, sur la propreté, on le voit, ça fait le lien avec la hausse de la taxe d'ordures ménagères. Sur l'aspect économique aussi, no-

tamment avec un plan de relance en lien avec ce qui s'est passé avec la crise sanitaire. L'aide sociale, qui n'est toujours pas réformée. Une saison touristique et une stratégie touristique qui n'est pas à la hauteur des enjeux et surtout une situation financière qui se dégrade. La ville dépense, il y a une dette qui augmente tous les ans de plus de quatre millions d'euros par an, et nous n'avons aucun rendu pour la population. C'est ça qui nous interpelle, ainsi que des marges de manœuvre qui se réduisent mais aussi une absence de stratégie globale.

Vous dites très régulièrement que la majorité manque de vision et que la ville dépense pour des choses qui n'ont pas besoin d'être dépensées.

Effectivement, il y a des projets qui ne sont plus maîtri-

« Il y a la présidentielle et actuellement le climat fait qu'on est plus dans des logiques de clash, dans des logiques d'opposition qui font que le débat est pollué. »

► sés. On prend l'exemple de l'école Gaudin, c'est un chantier qui est à l'arrêt depuis plusieurs semaines, plusieurs mois, et on n'a toujours pas de stratégie. Du côté de la place d'Armes, nous avons trois équipements publics sur un même tronçon, avec des compétences communes. Nous avons un éparpillement et on s'aperçoit que les travaux ne sont pas regroupés sur l'ensemble de la ville mais uniquement par coup d'opérations de communication et ce n'est pas ça que les gens attendent.

Pour vous la majorité serait donc plus installée dans une gestion que dans une vision ?

Nous sommes même tombés dans une forme de routine. Et la routine, comme toujours, c'est mortel. Parce que du coup, on s'aperçoit qu'on ne gère que partiellement le quotidien sans anticiper les enjeux. On l'a vu avec la crise sanitaire, si on n'a pas une capacité de réaction forte, cela peut avoir très vite des conséquences. Je le rappelle, nous sommes l'une des villes les plus pauvres de France et aujourd'hui on n'a pas d'amortisseur social. Dans des grandes villes, des grands projets d'aménagement ont été enclenchés pour relancer la machine municipale. À Bastia, il n'y a pas cette vision.

Au-delà de dénoncer le manque de vision de la municipalité bastiaise, vous avez la même critique à l'égard de la communauté d'agglomération de Bastia.

Effectivement, il y a deux grands sujets qui nous interpellent du côté de la communauté d'agglomération. Il y a évidemment la situation en matière de collecte, avec une hausse de 50 % de la taxe sur les ordures ménagères, la troisième plus forte hausse en ce qui concerne l'augmentation au niveau national. C'est un véritable souci au quotidien. En matière de plan local de l'habitat, il y a une absence de stratégie : est-ce que l'on veut plus d'habitants, plus de commerces ? Comment les répartir sur les cinq communes ? Nous n'avons toujours pas de schéma de cohérence territoriale au bout d'un an de mandature.

Cette augmentation de la taxe sur les ordures ménagères fait beaucoup parler la population. Selon vous, c'est un échec ?

Effectivement, au-delà de de cette hausse, c'est révélateur d'un état d'esprit. Un plan a été voté en 2016, qui a été décliné dans les quatre communes de l'agglomération qui porte ses fruits. La CAB est la seconde agglomération qui trie le plus mais à Bastia, là où il y a soi-disant une cohérence politique entre la mairie et l'agglomération, il n'y a aucune coordination et on le voit depuis plus d'un an. La ville est sale et cela a même des conséquences économiques. On le voit sur l'attractivité d'une ville, sur le cadre de vie d'une ville et la solution c'est : on va surtaxer les habitants ? Mais pour quel service public ? C'est pour ça que nous nous sommes opposés à cette augmentation, parce qu'il n'y a aucune proposition en lien avec cette hausse de 50 % que rien ne justifie, à part l'incompétence.

Quelle est la solution, selon vous ?

Nous avons proposé un plan en cinq points en matière de collecte. C'est à la fois la suppression des bacs sur la voie publique et le retour dans les halls d'immeuble. Il y a la mise en place de la redevance incitative. On a aussi une gestion simplifiée en matière d'encombrants. L'idée est aussi de simplifier le message en matière de collecte, la généralisation du tri par immeuble. C'est vraiment de raisonner par immeuble, pour libérer l'espace public. Une nouvelle recyclerie et enfin une brigade verte pour sanctionner toutes les incivilités.

Vous accusez régulièrement aussi la majorité de ne pas prendre en compte l'opposition, notamment lorsque vous déposez des motions.

Je crois que, déjà, il y a un malaise au sein de la majorité, des différentes majorités qu'elles soient municipales, communautaires et régionales. Donc effectivement ce malaise participe d'une absence de stratégie, car entre eux, je pense qu'ils ne sont pas d'accord, ils n'ont pas la même vision de la ville. Quand on a un député qui est pour le port de la Carbonite et un maire qui ne l'est pas, effectivement on s'aperçoit que le statu-quo règne au sein de cette majorité de manière artificielle et sur le dos des Bastiais.

Concernant ce port de la Carbonite, aujourd'hui selon vous il est temps de se positionner ?

C'est un projet évident. Il était évoqué en 2007. Les travaux devaient durer 10 ans, il aurait été inauguré en 2017 et ce n'était même plus le sujet. Encore une fois, on prend du retard par rapport à d'autres villes, au niveau national, qui prennent de l'avance et ont une véritable stratégie. L'absence de projet et la collectivité unique ont de facto déclassé Bastia, au rang de sous-préfecture. Car là où le pouvoir politique part, le monde économique suit, donc on a un déclassement qui est aussi économique et l'une des compensations de cette stratégie, c'est à un moment donné de dessiner une grande agglomération qui sera à la hauteur des enjeux et dans un territoire pertinent pour les habitants.

L'année qui vient est une année d'élection. Avec la présidentielle mais aussi les législatives. Vous avez été candidat aux dernières. Vous serez partant cette fois encore ?

Effectivement, c'est un enjeu très important, ça fait le lien avec la valorisation et la promotion du territoire. Donc un député est quelqu'un aussi qui défend à la fois des idées au niveau national mais aussi au niveau local. Mais avant ça, il y a la présidentielle et actuellement le climat fait qu'on est plus dans des logiques de clash, dans des logiques d'opposition qui font que le débat est pollué. C'est très inquiétant et le réveil peut être très difficile dans un climat économique où il y a des vrais enjeux. Actuellement, l'idée c'est de rassembler, de travailler à travers un projet et à travers une stratégie politique. Tout est envisageable. ■



CONSTITUTION SOCIETE

N° 01

UNA VOGLIA

Société par Actions Simplifiée
Unipersonnelle

Au capital de : 5000 Euros
Bd Jacques Nicolai - Zambara
20100 Sartène

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 21 Septembre 2021, à Sartène, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : **UNA VOGLIA**
Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Objet : La création, l'acquisition, et l'exploitation de tous fonds de commerce de traiteur, vente à emporter, ainsi que l'organisation d'événements et de réceptions.

Siège social : Bd Jacques Nicolai - Zambara - 20100 Sartène

Durée : 99 ans à compter du jour de son immatriculation au RCS d'Ajaccio

Capital social : 5000 euros
Président : Monsieur D'ORTOLI Pierre-Paul, Né le 23 Mai 1984 à Ajaccio (2A), demeurant à Sartène (Corse-du-Sud) - 6, bd Jacques NICOLAI.

Accès aux assemblées et vote : Tout actionnaire peut participer aux assemblées, quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.

Transmission des actions : Cession libre des actions.

Immatriculation sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

N° 02

SAS HANESK

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 200 euros

Siège : Rue César Vezzani
Quartier Saint Joseph - 20600 Bastia

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 20 septembre 2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par Actions Simplifiée Dénomination : **HANESK** Siège social : Rue César Vezzani - Quartier Saint Joseph - 20600 BASTIA Objet : Restauration de type rapide sur place à emporter et en livraison. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Capital : 200 euros Présidence : Monsieur EL HASSOUNI Hocine - Bâtiment 41 Le Valmy - Cité Aurore - 20600 BASTIA. Immatriculation : Au registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

Pour avis,
Le représentant légal.

N° 03



Etude de Maîtres
Jacques BRONZINI
de CARAFFA
et Thomas LEANDRI,
Notaires Associés à Bastia
(Haute-Corse), 1, rue Luigi Giafferi

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Thomas LEANDRI, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle « Jacques BRONZINI de CARAFFA et Thomas LEANDRI, Notaires Associés », titulaire d'un Office Notarial dont le siège social est à BASTIA (Haute-Corse), 1, rue Luigi Giafferi, le 21 septembre 2021, a été constituée une Société Civile Immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

La dénomination sociale est :

ANGE FRANCOIS

Le siège social est fixé à : Bastia (20200), Chez Monsieur LAURELLI, Villa Les Eucalyptus, Montée St Claire N°7. La société est constituée pour une durée de 99 années.

Le capital social est fixé à la somme de : Mille Euros (1.000,00 Eur).

Les apports sont en numéraires. Les parts sont librement cessibles au profit du descendant d'un associé, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Le gérant est Monsieur Joseph LAURELLI demeurant à San Martino Di Lota (20200), Rés. Le Calavita, Pietranera. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis,
Le notaire.

N° 04

S.A.S MARIAN

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 500 €
Route d'Arca - 20137 Porto-Vecchio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 16.09.2021, il a été constituée la Société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : **MARIAN**
Capital Social : 500 Euros
Siège Social : Route d'Arca, 20137 Porto-Vecchio

Forme : SAS
Durée : 99 ans
Objet : Tout travail de peinture intérieur et extérieur et de pose de plaque de plâtre et isolation intérieure et d'une manière générale, toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires, complémentaires ou connexes.

Présidence : Monsieur PLESIOIANU Marian-Vasilica Né le 04 Mars 1988 à CALAFAT ROUMANIE, demeurant : Route d'Arca - 20137 Porto-Vecchio, Marié. Immatriculation : Au greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour Avis,
Le Président.

N° 05

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **HUGO MSC.**
Forme sociale : SASU.

Siège social : L'Exotarium, Chemin de Petra Nera, 20111 Calcatoggio.

Objet social : Accompagnement et coaching des personnes dans le sevrage tabagique, la gestion du stress/burn out, traitement ménopause, traitement des acouphènes, et la perte de poids par le traitement laser.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation.

Capital : 1.000 €.

Président : Madame Laure SANGES, demeurant L'Exotarium, Chemin de Petra Nera, 20111 Calcatoggio.

Immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 06

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : **PMPA MANGANO**

FORME : Société en Nom Collectif

CAPITAL : 1000 Euros

SIEGE SOCIAL : Bar de La Paix - Quartier de Toga - 20200 Bastia

OBJET : La gestion d'un bar auquel est associé la gérance d'un débit de tabac - Jeux de hasard sis QUATRIER TOGA - 20200 BASTIA et connu sous l'enseigne BAR DE LA PAIX

DURÉE : 99 années

GERANCE : Monsieur Paul-Antoine PALMIERI demeurant Hameau de Guaïtella, 20200 Ville Di Pietrabugno

IMMATRICULATION : Au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 07

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à CALVI en date du 13 septembre 2021, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : **JUZOCHA**

SIEGE SOCIAL : Quai Landry - 20260 Calvi

OBJET : Import et export, négoce divers, notamment d'huiles essentielles, baumes, infusions, cigarettes électroniques

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 1000 euros
PRESIDENT : Christian COIFFIER, Chemin de Vetricello, 20214 Calenzana.

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, le Président.

N° 08

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 21/09/2021, il a été constitué une **SCI** dénommée :

JM HOME

Siège social : Bd Pasquini, 20220 Île-Rousse

Capital : 1.000 €

Objet : Acquisition, vente (occasionnelle), prise à bail, administration, gestion, mise en location de tout biens immobiliers construit ou en cours de construction

Gérance : Mme Marina BOTEY, Bd Pasquini, 20220 Île-Rousse

Cessions de parts sociales : Les cessions de parts sont soumis à l'agrément préalable à l'unanimité des associés

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Bastia.

N° 09

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Porticcio du 20/09/21, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : **L.A. AGENCY**

Siège : Résidence Les Candilleli, Villa n°15, Grosseto-Prugna, 20166 Porticcio

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 2.000 euros

Objet : Apporteur d'affaire, marchand de biens, conseil en animation et en placement de produits,

Location de véhicule avec ou sans chauffeur,

Achat et vente de véhicules neufs ou d'occasions,

Conseils en marketing.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : M. Jacques-Jean, François PAPANI, demeurant Résidence Les Candilleli, Villa n°15, Grosseto-Prugna, 20166 Porticcio

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, La Présidente.

N° 10

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 24/09/2021, il a été constitué une SARL dénommée :

DAMAC CONSTRUCTIONS

Siège social : Immeuble le Lava, les Golfes de Pietralba, 20090 Ajaccio

Capital : 5.000 €

Objet : Toutes activités de travaux de maçonnerie générale concernant le gros-œuvre et le second-œuvre, la réalisation de travaux publics (VDR), de travaux de rénovations ou d'entretien d'immeubles, appartements, bureaux auprès des sociétés, entreprises et particuliers.

Gérant : M. CHIFA Vasile Immeuble le Lava, Les Golfes de Pietralba, 20090 Ajaccio

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 11

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à San Gavino Di Carbini du 27/09/2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale : **L'ALTA CHIUSA**

Siège social : 2030 Strada Principale, 20170 San Gavino Di Carbini

Objet social : La réalisation, l'exploitation et la gestion d'une résidence para hôtelière avec services et conciergerie.

La propriété, l'administration, la gestion et la location de tous biens mobiliers et immobiliers.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

Capital social : 10.000 euros

Gérance : M. Jean-François, Baptiste PIETRI, demeurant 9, Rue Davin, 20000 Ajaccio

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous SSP en date du 24 Septembre 2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **2A.CCES**

Forme sociale : Société par Actions Simplifiée à Associé Unique

Siège social : Les Arbousiers - Rénajolo de Palavésa - 20137 Porto-Vecchio

Objet social :
- Agent commercial relatif à tous types de biens.

- Toutes prestations de conseils.

- Et plus généralement, toutes opérations financières, immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

- Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Capital social : 1.000 €

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées générales sur justification de son identité et de l'inscription des titres au nom de l'associé, au jour de l'assemblée, dans les comptes de titres détenus par la société. Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : L'agrément pour les cessions d'actions à des tiers par un associé est donné par le président

Président : Monsieur Maxime ARMANI domicilié Les Arbousiers - Rénajolo de Palavésa - 20137 Porto-Vecchio

Immatriculation : Registre du commerce des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, Le président.



DEPOSEZ vos annonces :

al-informateurcorse@orange.fr

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à PORTO-VECCHIO, du 1er septembre 2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière

Dénomination sociale :

SCI HALCYON AZUR

Siège social : Chez C2C CORSE, Résidence Les Terrasses de Fiori, Rue Pierre Andreani, 20137 Porto-Vecchio

Objet social : L'acquisition, la vente à titre exceptionnelle, la propriété, l'échange ainsi que la location, l'administration et la gestion de tous biens immobiliers, mobiliers, la réalisation de toutes opérations immobilières et financières, l'emploi de fonds et valeurs, la prise de participations directes ou indirectes dans toutes entreprises

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Monsieur Christophe, Paul, Robert IMBERT, demeurant à 436/9 Phaholyothin soi 12, Samsennai, Phayathai, Bangkok, 10400 Thaïlande

Clauses relatives aux cessions de parts : Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant ; Agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

CONSTITUTION D'UNE SOCIÉTÉ CIVILE

Suivant acte S. S. P. du 03.08.2021, il a été constitué une Société Civile Immobilière :

Dénomination : **CASAVA**

Siège social : Purette - Sainte Lucie de Porto-Vecchio - 20144 Zonza

Objet : La Société a pour objet :

L'acquisition, la construction, et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, commercial ou industriel ; La construction ou l'acquisition de biens immobiliers destinés à la location nue ou en meublé avec éventuellement des prestations hôtelières ou quasi-hôtelières (accueil et réception, ménage, petit déjeuner...),
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.
Capital : 100 Euros.

Gérant : Mr PRIETTO Matthieu, Roger. Né le 27.04.1991 à Porto-Vecchio, demeurant : Purette, Sainte Lucie de Porto-Vecchio, 20144 Zonza Célibataire, Nationalité française.

Immatriculation : Au registre du commerce tenu au Greffe du Tribunal de Commerce et des Sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, La gérance.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant un acte SSP en date du 30/08/2021, il a été constitué une SAS :

Dénomination : **ITINERANS**

Objet : Fabrication, création et vente d'objets divers, meubles, textile et accessoires de mode. Commercialisation et communication d'un meuble corner. Vente d'équipement et services numériques et logiciels.

Siège social : Avenue Maréchal Juin - Résidence Les Fleurs - Les Dahlias - 20090 Ajaccio

Durée : 99 ans

Capital social : 1000 euros divisés en 100 parts sociales de 10 euros

Présidente : Francesca BENVENUTI - Avenue Maréchal Juin - Résidence Les Fleurs - Les Dahlias - 20090 Ajaccio
Immatriculation : RCS d'Ajaccio.

MODIFICATION SIEGE SOCIAL**A BOCCA**

SAS au capital de 3000 €

Siège social : Crs Paoli - 20250 Corte
879624021 RCS Bastia

L'AGE du 15/09/2021 a décidé : de transférer le siège au 5, Cours Paoli, 20250 Corte à compter du 15/09/2021. Dépôt RCS Bastia.

EFFICIENT EVENT

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 euros

Siège social : 58, Cours Napoléon

20000 Ajaccio

810 147 215 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 14/09/2021, l'associé unique a décidé de transférer le siège social 58, Cours Napoléon - 20000 AJACCIO au : Résidence Genovese - Route Jean Paul de Rocca Serra - Immeuble Capriona A1 - 20090 AJACCIO à compter du 14/09/2021 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, Le Président.

EFFICIENT INVEST

Société Civile Immobilière

Au capital de 100 euros

Siège social : 58, Cours Napoléon

20000 Ajaccio

815 230 487 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 14/09/2021, l'A.G.E. a décidé de transférer le siège social du : 58, Cours Napoléon - 20000 AJACCIO au : Résidence Genovese - Route Jean Paul de Rocca Serra - Immeuble Capriona A1 - 20090 AJACCIO à compter du 14/09/2021, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

B2B CONSULT

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 100 euros

Siège social : 58, Cours Napoléon

20000 Ajaccio

834 164 873 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 14/09/2021, l'associé unique a décidé :
- de transférer le siège social du : 58, Cours Napoléon - 20000 AJACCIO au : Résidence Genovese - Route Jean Paul de Rocca Serra - Immeuble Capriona A1 - 20090 AJACCIO à compter du 14/09/2021, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, La Gérance.

EFFICIENT CAPITAL

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 100 euros

Siège social : 58, Cours Napoléon

20000 Ajaccio

809 454 200 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 14/09/2021, l'associé unique a décidé :
- de transférer le siège social du : 58, Cours Napoléon - 20000 AJACCIO au : Résidence Genovese - Route Jean Paul de Rocca Serra - Immeuble Capriona A1 - 20090 AJACCIO à compter du 14/09/2021, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, La Gérance.

MODIFICATIONS STATUTAIRES**AJACCIO BATTERIES**

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 10.000 euros

Siège social : Lieu-dit Michel Ange

20167 Afa

808579304 RCS Ajaccio

Aux termes des décisions prises en date du 1er mai 2021, la société SCA, Société à responsabilité limitée au capital de 3900 euros, dont le siège social est Lotissement Panchetta, 20167 SAR-ROLA-CARCOPINO, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 517 919 536 RCS AJACCIO, a été nommée en qualité de Présidente en remplacement de Monsieur Julien SACCAGI, démissionnaire.

Pour avis, Le Président.

**CORIN**

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 21.905.184 euros

Siège social :

Centre Commercial Port Toga

20200 Bastia

RCS Bastia 337.921.860

Suivant décisions du Président en date du 10 septembre 2021, il a été décidé de nommer la société DOMHAD, société par actions simplifiée au capital de 100 € dont le siège social est situé Centre Commercial Port Toga - 20200 BASTIA, immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 902.019.918, en qualité de Directeur Général de la Société.

Pour avis.

CALVIDIS

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 120.000 €

Siège social :

Avenue Christophe Colomb

20260 Calvi

R.C.S. : Bastia 510 581 499

[2009 B 00083]

N° Siret : 510 581 499 00017

Suivant Décisions de l'Associé unique du 3 Juillet 2021 :

- Monsieur Etienne RENET demeurant Les Hauts Vernets à VILLEDIEU [84110], a été nommé en qualité de Président, pour une durée indéterminée, à compter du 3 Juillet 2021, en remplacement de la société L'ARCHE, démissionnaire ;
- Il a été adopté la dénomination sociale suivante : CALVIDIS, et modifié corrélativement l'article 3 des statuts de la manière suivante :

Article 3 - Dénomination :

* Ancienne mention :

ACOFRA EXPLOITATION

* Nouvelle mention :

CALVIDIS

Pour Avis et Mention,

HOSANNA

SAS au capital de 1.000 €

Siège social :

Chez Jean Marc Montecatini

20218 Urtaca-RCS 849 959 754 Bastia

L'AGE du 15/09/2021 a décidé d'étendre l'objet social aux activités de, à compter du 15/09/2021 : Traiteur et organisation d'événement et foire. Restauration rapide. Commerce de gros [commerce interentreprises] non spécialisé. Agence de publicité. Mention au RCS de Bastia.

PAPINI IMMOBILIER

SAS au capital de 1.273.930 euros

Siège social : Résidence Les Candillelli

Villa N°15, 20166 Porticcio

840 931 703 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 01/09/2021, l'AGE a décidé d'étendre l'objet social aux activités de location de voiture avec ou sans chauffeur, Achat et vente de véhicules neufs et d'occasions et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis, Le Président.

N° 26

MAV

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 50.000 euros
Porté à Onze Mille Cent Onze euros
Siège social : 7, Rue du Pontetto
20200 Bastia
RCS Bastia 811 636 687

L'Assemblée Générale Extraordinaire des associés du 1er septembre a décidé de réduire le capital social de 38.889 euros pour le ramener de 50.000 euros à 11.111 euros par voie de rachat et d'annulation de 38.889 actions. Le Président a constaté en date du 23 septembre 2021 que cette réduction de capital se trouvait définitivement réalisée à cette même date. Les mentions antérieurement publiées relatives au capital social sont ainsi modifiées :

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

* Ancienne mention :

Le capital social est fixé à cinquante mille euros (50.000 euros).

* Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à 11111 euros (onze mille cent onze euros).

Aux termes de cette Assemblée Générale Extraordinaire en date du 1er septembre Monsieur Jacques-Dominique Falorni, demeurant Lieu-dit Cardeto, 20253 Patrimonio a été nommé en qualité de Président en remplacement de Monsieur Louis Falorni, démissionnaire.

Pour avis, Le Président.

N° 27

SCM PACINI - LESCHI

Au capital de 200,00 €
Siège social :
13, Boulevard Fred Scamaroni
20000 Ajaccio
438 344 293 RCS Ajaccio

Par AGE du 30/08/2021 les associés de la société SCM PACINI-LESCHI au capital de 200 € ont décidé ce qui suit :

* L'approbation par les associés de la cession des parts entre Mr LESCHI Michel et Mme BIANCAMARIA Chiara,

* La modification de la dénomination sociale qui devient SCM PACINI-BIANCAMARIA,

* La nomination de Mme BIANCAMARIA Chiara en qualité de cogérante, à compter du 30/08/2021 en remplacement de M. LESCHI Michel, cogérant démissionnaire.
Le dépôt légal sera effectué au RCS d'Ajaccio.

N° 28

SCI ARTHEMIS

Société au capital de 1.524,49 €
Siège Social : 35, Collines du Scudo
Route des Sanguinaires
20000 Ajaccio
RCS Ajaccio 432 281 897

AVIS DE PUBLICITE

L'AGE du 20 septembre 2021 a décidé de proroger de 69 années la durée de la Société ARTHEMIS, soit jusqu'au 27/07/2099. L'article Titre I des statuts relatif à la durée a été modifié en conséquence ; Le reste de l'article restant inchangé.

Mme ERPELDING Christiane résidant 35, Collines du Scudo, Route des Sanguinaires, 20000 Ajaccio, demeure Gérante de la société.
Mention faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

N° 29

SCEA A CONCA D'ORU

Société Civile
Au capital de 5000 Euros
Siège social :
Chez Chantiers Navals de Calvi
Port de Sant Ambroggio, 20260 Lumio
R.C.S Bastia 443 249 289

INSERTION

Aux termes de l'A.G.E du 01/01/2021, il a été décidé :

- de supprimer l'objet social de la société et de le remplacer par : La société a pour objet en France et à l'étranger l'exercice d'une activité agricole et plus particulièrement l'exploitation d'une oliveraie. Pour la réalisation de cet objet, la société peut accomplir toutes opérations s'y rattachant directement ou indirectement propres à en faciliter le développement ou l'accomplissement dès lors qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société.

- de modifier les statuts en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de Bastia.

N° 30

FIDUCIAIRE DU VALINCO

SAS au capital de 16.000 €
8, rue Casanova d'Aracciani
20110 Propriano - RCS Ajaccio

AVIS DE MODIFICATION

Aux termes d'une délibération en date du 20 septembre 2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé à compter du même jour de :

* Procéder au changement de siège social : A compter de ce jour, les associés ont décidé la fermeture de l'établissement siège principal sis «8, rue Casanova d'Aracciani - 20110 Propriano» pour son transfert au «ZA de TRALAVETTU - 20110 PROPRIANO» qui devient par conséquent l'unique établissement siège principal.

L'article 4 des statuts est modifié en conséquence.

Un exemplaire du procès verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire et des statuts modifiés seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour insertion,

MODIFICATION CAPITAL SOCIAL

N° 31

G HOLDING

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 2.000 euros
Porté à 673.861 euros
Siège social :
Zone Industrielle du Vazzino
20090 Ajaccio
819 093 345 RCS Ajaccio

Suivant décisions de l'associé unique du 30 août 2021, le capital social a été augmenté de 671.861 euros par voie d'apport en nature. L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.

Ancienne mention : Le capital social est fixé à deux mille (2000 euros).

Nouvelle mention : Le capital social est fixé à six cent soixante-treize mille huit cent soixante et un euros (673.861 €) euros.

Pour avis, Le Président.

N° 32

FS HOLDING

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 2000 euros
Porté à 673.861 euros
Siège social :
Zone Industrielle du Vazzino
20090 Ajaccio
819 091 448 RCS Ajaccio

Suivant décisions de l'associé unique du 30 août 2021 que le capital social a été augmenté de 671.861 euros par voie d'apport en nature. L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence. Ancienne mention : Le capital social est fixé à deux mille (2000 euros). Nouvelle mention : Le capital social est fixé à six cent soixante-treize mille huit cent soixante et un euros (673.861 €).

PLUS RAPIDE

PAIEMENT CARTE BANCAIRE

ACCEPTÉ DANS NOS BUREAUX
OU PAR TELEPHONE 0495320440

N° 33

A STORIA

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1.000 €
Siège social :
Lieu-Dit Galeries d'Alzete II
20221 Cervione
884 513 565 R.C.S. Bastia

Aux termes des décisions du Président en date du 05/02/2021, il a été décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 264.000 euros par émission d'actions nouvelles, portant le capital à 265.000 euros. Les statuts sont modifiés en conséquence. Dépôt légal au RCS de Bastia.

N° 34

SMR

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1.000 euros
Siège social : Villa Michèle
Parc Berthault - 20000 Ajaccio
891 698 417 RCS Ajaccio

Le Président par décision du 22/09/2021, sur délégation de l'AGE du 15/09/2021, a décidé d'augmenter le capital de 1.155 € par l'émission de 1.155 actions de préférence de catégorie «ADP2021» nouvelles, et a modifié les articles 6 et 7 des statuts. Ancien capital : 1.000 €. Nouveau capital : 2.155 €.

N° 35

ATLAS

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 4.000.000 €
Siège social : Villa Antonia
Route du Stade - 20260 Calvi
901 473 173 RCS astia

Suivant un P.V. en date du 23/7/2021, l'assemblée générale a décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 29.000 €, pour le porter de 4000 € à 33.000 €. Les articles 7 et 8 des statuts ont été modifiés en conséquence. Dépôt légal au RCS de Bastia.

Pour avis,

Le représentant légal.

N° 36

SCI SENTOSA

SCI au capital de 10000 €
Siège social : Villa Les Rosiers
Acqua Secca - 20166 Pietrosella
899 598 163 RCS Ajaccio

Par AGE du 30/08/2021, il a été décidé d'augmenter le capital de 90.000 € pour le porter à 100.000 €. Mention au RCS d'Ajaccio.

CESSION FDS DE COMMERCE

N° 37

**SCP MAMELLI**

Notaires

20217 Saint-Florent

Tel : 04.95.37.06.00

Email : scp.mamelli@notaires.fr

AVIS DE CESSION

Aux termes d'un acte authentique reçu sous le sceau de l'Etat par Maître Sophie MAMELLI, officier public, Notaire à SAINT FLORENT, le 22 septembre 2021, en cours d'enregistrement au SIE de BASTIA, il a été constaté, notamment, la cession par :
Mr Félicien Maxime, FRATACCI, demeurant à FARINOLE (20253) Braccolaccia et Mme Joséphine, FRATACCI, épouse DEVYS, demeurant à CHILLY MAZARIN (91380) rue de Larnay, "Les Aulnes", bât B.

Au profit de la Société « ELYSA », SARL au capital de 3000 €, dont le siège est à BASTIA (20200), 12 rue Napoléon, immatriculée au RCS de BASTIA numéro 490656469 ;

De la licence d'exploitation de débit de boissons et spiritueux de 4ème catégorie exploitée dans les locaux sis à BASTIA (20200), 21 rue Napoléon.

Moyennant le prix de 30.000 euros. Propriété et jouissance : jour de la signature

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans DIX jours suivant la dernière en date des publications légales en l'étude du notaire soussigné.

Pour insertion, Le notaire.

N° 38

AVIS

Suivant acte ssp en date du 28/07/2021, enregistré au Service de la publicité Foncière et de l'enregistrement de Bastia Dossier 2021 00031395, référence 2B04P31 2021 A01073 le 09/08/2021, la société FINANCIERE LODI, SAS au capital de 4.554.790 euros, 55 rue Bellecombe, 69006 Lyon, 493 746 622 R.C.S. Lyon, a vendu à la société CANTINA CANTONI, SAS au capital de 10.000 euros, sis Lieudit Porticciole, 20228 Cagnano, 891174591 RCS Bastia, le fonds de commerce de bar petite restauration, vente de produits locaux et d'épicerie, exploité à Le Port - Macinaggio sur la commune de Rogliano (20248) moyennant le prix de 250.000 euros.

Entrée en jouissance : le 01/01/2021.

Oppositions : dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, au fonds vendu, Domaine Di Cantoni, Lieu-dit Porticciole, 20228 Cagnano pour la validité et pour la correspondance domicile est élu au Cabinet Laborde, 28 avenue Marceau.

**04 95 32 04 40**

DISSOLUTION LIQUIDATION

N° 39

CONSEILS FORMATIONS N.P.B

Société par Actions Simplifiée
En liquidation

Au capital de 1000 euros

Siège social : Lieu-dit Moriani Plage
Centre Commercial Champion

20230 San Nicolao

Siège de liquidation :

Lieu-dit Moriani Plage

Centre commercial Champion

20230 San Nicolao

791 547 581 RCS Bastia

Aux termes d'une décision en date du 31/08/2021, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/08/2021 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

M. Noël, Antoine, Toussaint, Mathieu, POZZO DI BORGO demeurant Route de Santa Cristina, Résidence La Chapelle, 20221 Valle Di Campoloro, Ancien Président de la Société, a été nommé en qualité de liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé Lieu-dit Moriani Plage, Centre Commercial Champion, 20230 San Nicolao.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de BASTIA, en annexe au R.C.S.

Pour avis,
Le Liquidateur.

N° 40

CONSEILS FORMATIONS N.P.B

Société par Actions Simplifiée
En liquidation

Au capital de 1000 euros

Siège social : Lieu-dit Moriani Plage
Centre Commercial Champion

20230 San Nicolao

Siège de liquidation :

Lieu-dit Moriani Plage

Centre Commercial Champion

20230 San Nicolao

791 547 581 RCS Bastia

Aux termes d'une décision en date du 31/08/2021 au Lieu-dit Moriani Plage, Centre Commercial Champion, 20230 SAN NICOLAO, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Noël, Antoine, Toussaint, Mathieu, POZZO DI BORGO demeurant Route de Santa Cristina, Résidence La Chapelle, 20221 VALLE DI CAMPOLORO, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de BASTIA, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis,
Le Liquidateur.

N° 41

SOCIETE DE CONSULTING, TRADING, LEARNING

Sigle : SASU C.T.L.

SAS au capital de 8000 euros

Siège social : Lieu-dit Puccinascu

Plaine de Cuttoli

20167 CUTTOLI-CORTICCHIATO

RCS Ajaccio 802 698 712

Aux termes d'une décision en date du 31/12/2020, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Monsieur Jean MIRAMOND demeurant Lieu-dit Puccinascu, Plaine de Cuttoli, 20167 CUTTOLI-CORTICCHIATO, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé Lieu-dit Puccinascu, Plaine de Cuttoli, 20167 CUTTOLI-CORTICCHIATO. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 42

SOCIETE DE CONSULTING, TRADING, LEARNING

Sigle : SASU C.T.L.

SAS au capital de 8 000 euros

Siège social : Lieu-dit Puccinascu

Plaine de Cuttoli

20167 CUTTOLI-CORTICCHIATO

RCS Ajaccio 802 698 712

Aux termes d'une décision en date du 31/12/2020 au siège de liquidation, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Jean MIRAMOND demeurant Lieu-dit Puccinascu, Plaine de Cuttoli, 20167 CUTTOLI-CORTICCHIATO de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 43

CASTOLA

SARL au capital de 7622,45 €

Siège social : Résidence Kennedy

Bât A - Avenue Kennedy

20090 Ajaccio

RCS Ajaccio 434 460 564

Par décision Assemblée Générale Ordinaire du 29/02/2020, il a été décidé : d'approuver les comptes définitifs de la liquidation ; de donner quitus au liquidateur, M CASTOLA Gilbert demeurant Résidence U Palazzu, Allée Barbage-lata, 20090 Ajaccio pour sa gestion et décharge de son mandat ; de prononcer la clôture des opérations de liquidation à compter du 29/02/2020. Radiation au RCS d'Ajaccio.

N° 44

BLANWALHIN

Société à Responsabilité Limitée
En liquidation

Au capital de 500 euros

Siège social :

Chez Jean-Paul BLANWALHIN

20134 Sampolo (Corse)

798 729 646 RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

L'associé unique a décidé aux termes d'une délibération en date du 15 septembre 2021 la dissolution anticipée de la société à compter du 30 juin 2021 suivie de sa mise en liquidation amiable en application des dispositions statutaires.

- A été nommé comme liquidateur :

- Monsieur Jean-Paul BLANWALHIN, demeurant à SAMPOLO (Corse), a qui ont été conférés les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif.

- Le siège de la liquidation est fixé au siège social à SAMPOLO (Corse) Chez Jean-Paul BLANWALHIN.

- C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

- La mission des commissaires aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 1er janvier 1900.

- Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, le liquidateur.

N° 45

BLANWALHIN

Société à Responsabilité Limitée
En liquidation

Au capital de 500 euros

Siège social :

Chez Jean-Paul BLANWALHIN

20134 Sampolo (Corse)

798 729 646 RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

- L'associé unique par une décision en date du 15 septembre 2021, après avoir entendu le rapport de Jean-Paul BLANWALHIN, liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation.

- Les comptes de liquidation seront déposés au RCS d'Ajaccio.

Pour avis, le liquidateur.

N° 46

AVIS

Suite à l'AGE du 21/07/2021, les associés de la SARL POINT.BAR, SARL au capital de 10.000 € immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 510.727.985. dont le siège social est sis Chemin de Saint Pierre - Résidence La Rosaie - 20260 CALVI ont décidé de la dissolution anticipée de la société et de sa liquidation amiable sous le régime conventionnel. Madame Gisèle ALFIERI, Gérante, a été nommée en qualité de liquidateur. Le siège de la liquidation est fixé au siège social de la société. Les actes seront déposés au tribunal de commerce de Bastia.

N° 47

LATOUR & FILS

Société Civile Immobilière
En liquidation

Au capital de 380.000 euros

Siège social : Quartier Pirelli

2, Rue Furtinu - 20260 Lumio

478 057 177 RCS Bastia

Suivant décision collective des associés en date du 15 juillet 2021 :

Les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/07/2021 et sa mise en liquidation.

L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur, Monsieur Antoine COURRIAUD-LATOUR, demeurant Quartier Pirelli, 2, Rue Furtinu, 20260 Lumio, Gérant de la Société, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé Quartier Pirelli, 2, Rue Furtinu, 20260 Lumio, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Mention sera faite au RCS : Bastia.

Pour avis,

N° 48

LATOUR & FILS

Société Civile Immobilière
En liquidation

Au capital de 380.000 euros

Siège social : Quartier Pirelli

2, Rue Furtinu - 20260 Lumio

478 057 177 RCS Bastia

Suivant décision collective des associés en date du 15 juillet 2021, il résulte que : Les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont :

- Approuvé les comptes de liquidation ;

- Donné quitus au Liquidateur Monsieur Antoine COURRIAUD-LATOUR, demeurant Quartier Pirelli, 2, Rue Furtinu, 20260 Lumio et déchargé ce dernier de son mandat ;

- Prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Mention sera faite au RCS : Bastia.

Pour avis,

N° 49

SASU BATI PRO BALAGNE

Au Capital Variable

Siège social : 9, Avenue Marche

20260 Calvi

CLÔTURE DE DISSOLUTION

Aux termes du Procès-verbal de l'AGE du 17 Août 2021. Mr Glanclaude Joseph, en qualité de liquidateur, siégeant au siège social : 9, avenue Gérard MARCHE, 20260 Calvi, les comptes de liquidation ont été approuvés et quitus a été donné au liquidateur, Mr Glanclaude Joseph. Les comptes seront publiés au RCS de Bastia.

Le président-associé et liquidateur :
Glanclaude Joseph.

 04 95 32 02 38

**SASU ALBERT 1ER
REPARATION**

SASU au capital de 400 €
Siège social : Résidence Leredu
Le Libeccio - Parc Berthault
20000 Ajaccio
RCS Ajaccio 814 128 708

Par décision Assemblée Générale Ordinaire du 30/09/2020, il a été décidé : d'approuver les comptes définitifs de la liquidation ; de donner quitus au liquidateur, M Geronimi Sébastien, demeurant Résidence Leredu, Le Libeccio, Parc Berthault, 20000 Ajaccio pour sa gestion et décharge de son mandat ; de prononcer la clôture des opérations de liquidation à compter du 30/09/2020. Radiation au RCS d'Ajaccio.

N° 51

AVIS

Suite à l'AGE du 31/08/2021 de la société SCI ALTICELLO, Sci en liquidation au capital de 200 € immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 509.908.679 dont le siège social est sis Lieu-dit Alticello - route de Calvi à CALLENZANA, et après lecture du rapport du liquidateur, Monsieur Georges CUNCI, les comptes de liquidation ont été approuvés et quitus a été donné au liquidateur qui a été déchargé de son mandat. La clôture des comptes de liquidation a été prononcée à compter du jour de ladite Assemblée. Radiation au RCS de Bastia.

**EXTRAIT
DE JUGEMENT**

N° 52

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA
BP 345 - 20297 Bastia Cedex**

Par arrêt en date du 22/09/2021, la cour d'appel de Bastia a infirmé le jugement du Tribunal de Commerce de Bastia du 26 novembre 2019 prononçant une interdiction de Gérer pour une durée de 2 ans à l'encontre de :

M. François Pascal Cristiani
6, rue Saint Jean - Rés Ficabrana
20620 Biguglia

Gérant de la SARL AITEC
Activité : Conception et réalisation d'installations électriques
RCS Bastia B 450 438 767, 2003 B 225

Pour extrait,
La Selarl Me Nicole Casanova,
Greffier.

N° 53

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA
BP 345 - 20297 Bastia Cedex**

Par Jugement en date du 21/09/2021, le Tribunal de Commerce de Bastia a Modifié Le Plan de Redressement de :

IMusic-Group [SAS]
5, Montée Sainte-Claire
20200 Bastia

Activité : Holding
RCS Bastia : B 828 216 572, 2017 B 177
Commissaire à l'exécution du plan :
SELARL Etude BALINCOURT
[Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA]
15, Boulevard du Général de Gaulle
20200 Bastia

Pour Extrait,
La Selarl Me Nicole Casanova,
Greffier.

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA
BP 345 - 20297 Bastia Cedex**

Par jugement en date du 21/09/2021, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Résolution du Plan de Redressement et l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

Saveria [SAS]
11, rue du Ponteto
Quai Sud - Vieux Port
"Bar Chez Pigalle"
20200 Bastia

Activité : La prise en location gérance d'un fonds de commerce de débit de boissons, restauration rapide, organisation de banquets et de réceptions
RCS Bastia : B 812 620 839, 2015 B 399
Date de cessation des paiements : 14/09/2021

Liquidateur :
SELARL ETUDE BALINCOURT
[Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA]
15, Boulevard du Général de Gaulle
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.crediteurs-services.com>

Pour extrait,
La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.

N° 55

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA
BP 270 - 20297 Bastia Cedex**

Par jugement en date du 04/05/2021, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'interdiction de diriger, gérer, administrer ou contrôler directement ou indirectement toute entreprise commerciale ou artisanale, toute exploitation agricole et toute personne morale pour une durée de 1 an à l'encontre de :

Piacentini Raymond
Né [e] le 22/05/1959 à Bastia
[Haute-Corse]

Domicilié(e) : Place de la Fontaine,
20290 Crocicchia
Gérant de la Société Haute-Corse
Construction [SARL] HC2

Activité : Maçonnerie générale, tous corps d'état du bâtiment

Rés. Parc Monceau
ZAC du Fango
20200 Bastia

RCS Bastia : B 499 881 498 - 2007 B 380

Pour extrait,
La SELARL Me Nicole CASANOVA, Greffier.

N° 56

**TRIBUNAL JUDICIAIRE
DE BASTIA**

Chambre des Redressements
Judiciaires - Loi de Sauvegarde
Décret du 28/12/2005

N° RG : 04-2198

EXTRAIT

Par jugement du 13 Septembre 2021, le Tribunal prononce la Clôture pour Insuffisance d'Actif de la procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

Société l'ALESANI,
ayant son siège social
Domaine de l'Alesani,
San Giuliano
20230 San Nicolao

Forme : Société

Pour extrait : Le Greffier.

**TRIBUNAL JUDICIAIRE
DE BASTIA**

Chambre des Redressements
Judiciaires - Loi de Sauvegarde
Décret du 28/12/2005

N° RG : 21-658

EXTRAIT

Par jugement du 13 Septembre 2021, le Tribunal prononce l'ouverture de la procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

Association Régionale
du Conservatoire National
des Arts et Métiers, ARCNAM
prise en la personne de son Président
M. Canazzi Jean Michel immatriculée
sous le N° Siret 381 118 025,
ayant son siège social
C/ M. Canazzi,
7 rue S. de Casalta
20200 Bastia

Forme : Association inscrite au RCS

Date de cessation des paiements :
13 Septembre 2021

Juge commissaire : Monsieur ALBA-
REDE, Juge Commissaire Titulaire et
Madame LANFRANCHI OTTO BRUC,
Juge Commissaire Suppléant

Mandataire Judiciaire :
SELARL BRMJ
L.D Canale
20600 Furiani

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire.

Pour extrait :
Le Greffier.

N° 58

**TRIBUNAL JUDICIAIRE
DE BASTIA**

Chambre des Redressements
Judiciaires - Loi de Sauvegarde
Décret du 28/12/2005

N° RG : 19-363

EXTRAIT

Par jugement du 13 Septembre 2021, le Tribunal constate la bonne exécution du Plan et met fin à la mission de la SELARL BRMJ à l'égard de :

Christophe Bon,
ayant son siège social
Centre Infirmer, Hameau de Torra,
20228 Barrettali

Pour extrait :
Le Greffier.

N° 59

**TRIBUNAL JUDICIAIRE
DE BASTIA**

Chambre des Redressements
Judiciaires - Loi de Sauvegarde
Décret du 28/12/2005

N° RG : 99-21

EXTRAIT

Par jugement du 13 Septembre 2021, le Tribunal prononce la Clôture pour Insuffisance d'Actif de la procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

André Bruschini,
ayant son siège social
20290 Borgo

Pour extrait :
Le Greffier.

**TRIBUNAL JUDICIAIRE
DE BASTIA**

Chambre des Redressements
Judiciaires - Loi de Sauvegarde
Décret du 28/12/2005

N° RG : 17-1129

EXTRAIT

Par jugement du 13 Septembre 2021, le Tribunal prononce la Résolution du Plan de Redressement et l'ouverture de la procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

Félix Galeyrand, Médecin,
ayant son siège social
6, Avenue Piccioni, 20220 l'Île-Rousse
Inscrit au RCS : N° Siren 443 022 181

Activité : Généraliste
Date de cessation des paiements :
13 Septembre 2021

Juge commissaire : Monsieur F. ALBA-
REDE, Juge Commissaire Titulaire et
Madame LANFRANCHI OTTO BRUC,
Juge Commissaire Suppléant

Mandataire Judiciaire :
SELARL BRMJ
L.D Canale
20600 Furiani

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire.

Pour extrait :
Le Greffier.

**POURSUITE
ACTIVITE SOCIALE**

N° 61

A TERRAZZA

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1000 euros
Siège social : RN 198
20240 Ghisonaccia
835 191 800 RCS Bastia

Aux termes d'une décision en date du 30 juillet 2021, l'associé unique, statuant en application de l'article L.225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis, Le Président.

N° 62

GVA CORSE

SAS au capital de 4.000 €
Siège social : Radicci - 20170 Levie
839 254 273 R.C.S. Ajaccio

Le 21/09/2021, l'associé unique, conformément à l'article L.225-248 du Code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la Société.
Mention RCS : Ajaccio.

N° 63

DOMO.SUD.CORSE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 500 euros
Siège social : Tarabucceta, 20114 Figari
807 913 538 RCS Ajaccio

Suivant décision du 10/09/2021, l'associé unique, statuant en application de l'article L.223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis,
La Gérance.



COMMUNE DE VILLE-DI-PIETRABUGNO

PROCES-VERBAL PROVISOIRE D'ETAT D'ABANDON MANIFESTE

L'an deux mille vingt et un,

Le lundi 20 septembre.

Vu l'immeuble sis au lieu-dit « TOGA », figurant au cadastre rénové de la commune de VILLE-DI-PIETRABUGNO sous le numéro 202 de la section AB ;

Vu les recherches au Fichier immobilier, ladite parcelle ayant pour propriétaires :

S.C.I. "LE GRAND LARGE"
Société Civile Particulière
Siège social : 20270 AGHIONE
Constituée le 6 Décembre 1973
[fiche hypothèque N°969]

S.C.I. "LES TERRASSES"
Société Civile Particulière
Siège social : 20270 AGHIONE
Constituée le 6 Décembre 1973
[fiche hypothèque N°970]

S.C.I. "LE CLOS DES OLIVIERES"
Société Civile Particulière
Siège social : 20270 AGHIONE
Constituée le 6 Décembre 1973
[fiche hypothèque N°971]

S.C.I. "PIANA D'ORO"
Société Civile Particulière
Siège social : 20270 AGHIONE
Constituée le 6 Décembre 1973
[fiche hypothèque N°972]

Vu les articles L.2243-1 à L.2243-4 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la situation de l'immeuble à l'intérieur du périmètre d'agglomération de la commune.

Nous, soussigné, Michel ROSSI, Maire de la Commune de VILLE-DI-PIETRABUGNO, avons missionné Maître Christophe LECA, huissier de justice associé, représentant la SCP LECA & MARZOCCHI, prise en son Office de Sarrola-Carpino, Rond-Point de Mezzana [20167], lequel s'est rendu le 18 mai 2021 à l'immeuble lieu-dit "Toga", cadastré AB 202 dit "Maison Mattei" sur la Commune de VILLE-DI-PIETRABUGNO afin de constater l'Etat d'abandon manifeste.

Maître LECA s'est rendu sur place, le 18 mai 2021 de 9h00 à 20h00, et a établi le Procès-Verbal de constat joint en annexe qui témoigne de l'état actuel du bâtiment et de sa parcelle.

Pour faire cesser l'état d'abandon, les travaux indispensables suivants devront être entrepris par les propriétaires afin de garantir le clos et le couvert qui font actuellement défaut à l'immeuble faute d'entretien et d'occupation :

* **Réfection des toitures** : Des tuiles sur charpente, et une structure ciment à l'extérieur et briquette rectangulaire terre cuite rouge en partie intérieures font office de toit. Les toitures sont très dégradées voire effondrées, elles ne permettent plus d'assurer l'étanchéité du bâtiment.

Leur effondrement compromet fortement la solidité de l'immeuble.

Les systèmes de collecte des eaux pluviales sont inexistantes.

* **Remplacement** des menuiseries extérieures très abimées.

* **Fermeture efficace des accès extérieurs** : des plaques métalliques abimées et/ou rouillées, et des murs de briques très dégradés obstruent de manière sommaire les accès au bâtiment. Le clos du bâtiment n'est actuellement pas assuré.

* **Consolidation des façades** présentant des traces d'effondrement, d'effritement ou de déstructurations en cours.

* **Réfection des planchers qui se sont effondrés** : l'abandon manifeste ne pourra cesser que lorsque l'accès à l'immeuble sera possible sans risque d'effondrement des planchers.

Leurs effondrements compromettent la solidité du bâtiment, et la sécurité des services d'urgence s'ils avaient à intervenir sur site.

* **Tous les débris dangereux ou épaves** devront être retirés afin de ne pas être source d'insécurité ou d'insalubrité.

Nous, Monsieur Michel ROSSI, Maire de la Commune de VILLE-DI-PIETRABUGNO nous sommes rendu sur place afin de constater l'état d'abandon manifeste dudit bien.

En foi de quoi nous, Monsieur Michel Rossi avons dressé le présent procès-verbal qui a été clos le 20 septembre 2021 à 11 h 30 heures et avons signé.

Ce procès-verbal provisoire sera affiché pendant trois mois à la mairie et sur les lieux concernés.

Il sera également publié dans les deux journaux d'annonces légales suivants : Corse-Matin et l'Informateur Corse.

Il sera enfin notifié aux propriétaires ci-dessus désignés.

Ce procès-verbal a été dressé pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à VILLE-DI-PIETRABUGNO, le 20 septembre 2021,
Le Maire, Michel ROSSI.

voire contact : **Albert TAPIERO**

☎ **04 95 32 89 92 / 06 41 58 40 23**

al-informateurcorse@orange.fr



COMMENT PUBLIER VOS ANNONCES JUDICIAIRES ET LEGALES EN 2021

ICN Informateur Corse Nouvelle a été renouvelé en qualité de publicateur légal en 2021 pour la Corse-du-Sud et la Haute-Corse.

Par arrêté conjoint de la Ministre de la Culture et du Ministre de l'économie, des finances et de la relance en date du 7 décembre 2020, il a été décidé que s'agissant des constitutions de sociétés classées en 8 catégories, la facturation serait effectuée au forfait.

Pour toute les autres catégories d'annonces judiciaires et légales, la facturation serait effectuée au mm/colonne dans les mêmes conditions tarifaires que pour l'année 2020 soit 1,78 € HT le mm/colonne pour les départements listés dans les annexes I à VI.

Pour toutes informations concernant les barèmes forfaitaires pour les constitutions de sociétés ou toutes questions pratiques, appeler Albert TAPIERO au 04 95 32 89 92 ou 06 20 53 54 73 ou Bernadette BENAZZI au 04 95 32 04 40.

Contrairement à certains sites internet qui tentent de racoler sur l'affirmation «nos tarifs les moins chers», nous vous précisons que les tarifs sont fixés par les services de l'Etat et sont identiques et sans réduction de tarif possible pour tous les journaux habilités.



AVIS D'INFORMATION

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Collectivité de Corse
22 Cours Grandval, BP 215
20187 AIACCIU CEDEX 1.
Tél : +33 495516464.
Fax : +33 495516621.

Courriel : commande.publique@ct-corse.fr

Adresse internet : <https://www.isula.corsica>

Objet du marché : Assistance à Maitrise d'ouvrage dans le cadre de la création

du Centre Hospitalier Régional et Universitaire de Corse - Relance

Numéro de référence : 2021-DGAS-0333

Date limite de remise des offres : 26/10/2021

Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que

du dossier de consultation : Sur le profil acheteur de la Collectivité de Corse à

l'adresse suivante : <http://www.marches-publics.info>

Date d'envoi du présent avis à la publication : 24/09/2021

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

1. Pouvoir adjudicateur :

Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique
Territoriale de la Haute-Corse

2. Objet de la consultation :

Administration et maintenance du système informatique du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Corse.

Référence : INFO 2021

Code CPV : 50312000-5 Maintenance et réparation de matériels informatiques

3. Critères de sélection des offres :

Prix 40%
Valeur technique 40%
Délais 20%

4. Mode de passation : Procédure Adaptée résultant de l'application des articles L.2123-1 al.I et R.2123-1 al.I du Code de la Commande Publique.

Le CDG se réserve la possibilité de ne pas négocier.

5. Date limite de réception des offres : * Vendredi 15 octobre 2021 à 12h

6. Date d'envoi de l'avis à la publication : * Mercredi 22 septembre 2021

7. Adresse à laquelle les renseignements d'ordre administratif et/ou technique peuvent être obtenus :

Lieu de retrait des dossiers :

Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Corse - Résidence LESIA - Avenue de la Libération - 20418 BASTIA Cedex 9

Tel : 04-95-32-33-65

Courriel : hs2@cdg2b.com

VENTE DE PARCELLE FORESTIÈRE

Conformément aux dispositions de l'article L.331-19 du Code Forestier, les propriétaires des parcelles boisées contiguës aux biens ci-après désignés, tels qu'ils figurent sur les documents cadastraux, sont informés de leur vente.

Fait sis à SOTTA - Lieu-dit CHIUSOLU DI SCOPETO

Description - Section G 328 pour 19a 18ca et Section G 329 pour 16a 29ca

La vente doit avoir lieu moyennant le prix de CINQUANTE MILLE EUROS (50.000,00 €) payable comptant le jour de la signature de l'acte authentique, frais en sus.

Tout propriétaire d'une parcelle boisée contiguë au bien à vendre dispose d'un délai de deux mois à compter de l'affichage en mairie, soit à compter du 23 Septembre 2021, pour faire connaître à Maître Sylvie MICHELI, notaire à PRUNELLI DI FIUMORBO (Haute-Corse), mandataire du vendeur, qu'il exerce son droit de préférence au prix et modalités de paiement ci-dessus indiqués.



VILLE D'AJACCIO

RÉVISION DU PÉRIMÈTRE DE SAUVEGARDE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT DE PROXIMITÉ

En 2005, afin de maintenir les commerces de proximité en centre-ville, le législateur a offert la possibilité aux communes de préempter les locaux commerciaux.

En 2011, la ville d'Ajaccio s'est emparée de cette opportunité en instaurant un périmètre de sauvegarde. Il apparaît aujourd'hui que le périmètre défini n'est plus adapté à la stratégie de dynamisation portée par la commune. Aussi, il n'identifie pas de secteurs prioritaires puisqu'il concerne toutes les zones U (urbaines) et NA (urbanisations futures) de l'ancien POS (Plan d'Occupation des Sols).

Par délibération n°2021/219 du 27 septembre 2021, le conseil municipal a décidé en application de l'article L.211-1 de réviser le périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité.

Le nouveau périmètre envisagé est bien plus restreint que le périmètre initial, il se concentre sur le centre-ville et les quartiers de proximité. Il s'agit de secteurs géographiques pour lesquels la municipalité d'Ajaccio porte une attention particulière depuis plusieurs années, eu égard à la réalité économique, sociologique et morphologique du territoire ajaccien.

Conformément aux dispositions de l'article R.214-2 du code de l'urbanisme, la délibération est affichée en mairie pendant 1 mois.

N° 69

CAISSE DE CREDIT MUTUEL DE BASTIA

Société coopérative de crédit, de courtage et d'intermédiation en assurance à Capital Variable et à Responsabilité statutairement Limitée, affiliée à la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel
Siège social : 31 Bld Paoli - 20200 Bastia
RCS de BASTIA. N°33083975800030
N° ORIAS 07 003 758

AVIS DE CONVOCATION

Mesdames et Messieurs les sociétaires sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire de la Caisse de Crédit Mutuel de Bastia par le Conseil d'Administration, sur **première convocation, le 18 Octobre 2021 à 15h00**, et sur **deuxième convocation le 02 Novembre 2021 à 15h00** dans le cas où le quorum ne serait pas atteint lors de la première AGE.

Le lieu de réunion est fixé au siège de la caisse rappelé ci-dessus.

L'Assemblée est convoquée à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Modifications des articles 18, 21, 23, 24 et 25 des statuts, liées à la tenue des Conseils d'Administration, des Conseils de Surveillance et de l'Assemblée Générale, ainsi qu'au vote des résolutions en Assemblée Générale.
2. Modification de l'article 30 des statuts, relatif à l'affectation des excédents d'exploitation
3. Pouvoirs pour exécuter les formalités

Le Conseil d'Administration,

N° 70

AVIS D'ATTRIBUTION

1. Pouvoir adjudicateur :
Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Corse
 2. Objet du marché :
Fourniture, installation, maintenance d'une solution de Gestion Electronique des Documents (GED), Hébergement de la partie WEB d'une solution de Gestion Electronique des Documents (GED),
 3. Mode de passation :
Procédure adaptée Résultant de l'application des articles L.2123-1 al.I et R.2123-1 al.I du Code de la Commande Publique
 4. Attribution du marché :
SAS KADYS
28, rue du Génie
82000 MONTAUBAN
- Pour un montant de :
22.330 € HT - 26.796 € TTC à l'installation
Et
6504.20 € HT - 7805.40 € TTC annuel relatifs à la maintenance, les mises à jour et l'abonnement.
5. Date d'envoi du présent avis à la publication : Jeudi 23 septembre 2021.

ICN - 3 FORMULES D'ABONNEMENT

Format PDF : 30 € par an - Format PAPIER : 60 € par an
Format PAPIER + PDF : 65 € par an

DERNIERES MINUTES

N° 71



Maître Vanina
BARON-GIUSTI

Avocat

23, rue du Général Carbuccia
20200 Bastia

SARL ELY'SA

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 3000 euros
Siège social : 12, rue Napoléon
20200 Bastia
RCS Bastia B 490 656 469

Suivant assemblée générale extraordinaire en date du 20 septembre 2021, la collectivité des associés à compter du 22 septembre 2021, a décidé de :

- 1 - Transférer le siège social au 21 RUE NAPOLEON - 20200 BASTIA, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

- 2 - Modifier son objet social en ses termes :

"La société a pour objet, en France et à l'étranger, l'achat, la vente, l'exploitation directement ou indirectement, en location-gérance ou autre contrat juridique de tous commerces de débit de boissons vins, liqueurs, bar, brasserie, snack, restauration rapide à emporter, restaurant".

En conséquence l'article 2 des statuts est modifié.

- 3 - La reprise d'activité à compter du 22 septembre 2021.

Les formalités seront effectuées au Greffe du TC de Bastia.



Dénomination :

SCI LES AGATHES

Forme : SCI

Capital social : 251540 euros
Siège social : Lieu-dit Mortete
20221 Santa-Maria-Poggio
413399742 RCS de Bastia

GÉRANT

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 22 septembre 2021, à compter du 22 septembre 2021, les associés ont pris acte de la modification de la gérance de la société :

- Monsieur Jean Pascal PREZIOSI, demeurant 4, rue Molière, 94320 Thiais en remplacement de Mme Reine Agathe RAGOU.

Mention sera portée au RCS de Bastia.

N° 73

EURL LE SPOON

Ld Alzzicciu - Chem Apietto
20090 Ajaccio
Siret 900 018 391

En date du 15/9/2021, l'associé unique a décidé de transformer l'EURL en SARL, puis de nommer en qualité de gérante non appointée Mme Scarbonchi Julia Vanina Nadine à partir du 01/10/2021 pour une durée de 12 mois. Une cession de 10 % des parts lui a été ratifiée. Mention au RCS d'Ajaccio.

N° 74

TotalEnergies Marketing Corse

SAS au capital de 1.395.979 €
RCS Bastia n°662 054 188
Résidence Le Desk
Chemin de Paratojo - 20200 Bastia

AVIS DE RESILIATION DE LA CONVENTION DE LOCATION GERANCE

INSERTION UNIQUE

Par acte sous seing privé en date du 1er Septembre 2021, la convention de location gérance, du fonds de commerce de distribution de produits pétroliers et dérivés du fonds de commerce de station service TOTAL situé à l'Avitaillement de Calvi - 20260, consentie par TotalEnergies Marketing Corse, immatriculée au RCS de Bastia sous le N°662 054 188 siège social Résidence « LE DESK » Chemin de PARATOJO - BASTIA - 20200 à la Société Calvaise d'Avitaillement Marin SARL au capital de 5 000,00€ inscrit au RCS Bastia sous le N° 503 021 982 dont le siège social est à Calvi - lieu-dit Campagne Sugale - Route de Pietramaggiore - 20260, représentée par Monsieur DUTTO Jean Nicolas en sa qualité de gérant, a été résiliée à la date du 31 Août 2021.

N° 75

AVIS

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 31 août 2021 enregistré à SPFE d'Ajaccio le 21/09/2021, dossier 2021 00036029, référence 2A04P31 2021 A 01051, la société SAV CORSE PLOMBERIE, SARL au capital de 9147 Euros dont le siège social est Figarella, Plaine de Cuttoli-Corticchiato, 20167 CUTTOLI CORTICCHIATO, RCS AJACCIO 384 082 863 a cédé à la société ENGIE HOME SERVICES, Société par Actions Simplifiée au capital de 1.121.232 Euros dont le siège social est 1, place Samuel de Champlain, 92400 COURBEVOIE, 301 340 584 RCS NANTERRE, sous les garanties ordinaires et de droit en la matière et conventionnelles, à l'ACQUE-REUR, qui accepte, la branche d'activité relative aux de réparation et dépannage de chaudières et de VMC, qu'il exploite dans la région d'AJACCIO (2145), inscrit au SIRET sous le numéro 384 082 863 000 18 sous l'enseigne « SARL SAV CORSE PLOMBERIE » et ayant pour code APE : 9529Z, moyennant le prix principal de 110 000 Euros.

La date d'entrée de la pleine propriété et la jouissance de l'activité cédée a été fixée au 6 septembre 2021.

Les oppositions éventuelles seront notifiées chez Maître Danyelle DIDIER-LAURENT, Avocat au Barreau de Marseille, y ayant son Cabinet au 92 bd Voltaire - 13821 La Penne sur Huveaune dans les 10 jours de la dernière en date des insertions légales pour la correspondance et pour la validité au siège du fonds cédé.

N° 76

AVIS

Les associés de la SCI ALTICELLO au capital de 200 € immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 509.908.679 dont le siège social est sis Lieu-dit Alticello - route de Calvi à CALENZANA, réunis en date du 31/08/2021 ont décidé de la dissolution anticipée de la société et de sa liquidation amiable sous le régime conventionnel. Monsieur Georges CUNCI, gérant, a été nommé en qualité de liquidateur.

N° 77

L'ARCHE

Société par Actions Simplifiée
 Au capital de 1.050.000 €
 Siège social :
 Avenue Christophe Colomb
 20260 Calvi
 R.C.S. : Bastia 607 150 083
 [2005 B 962]
 N° Siret : 607 150 083 00014

Suivant DUA du 5 Juillet 2021, la société AGORA, Société par Actions Simplifiée au capital social de 2.320.500 €, dont le siège social est à VAISON LA ROMAINE (84110) - Quartier Lusséou, immatriculée au RCS d'AVIGNON sous le numéro 442 533 071, a approuvé le projet de fusion signé le 26 Mai 2021 avec la société L'ARCHE. La société AGORA, absorbante, étant propriétaire de la totalité des actions composant le capital social de la société L'ARCHE depuis une date antérieure au dépôt du projet de fusion au Greffe du Tribunal de commerce, la société L'ARCHE s'est trouvée dissoute sans liquidation à l'issue de la DUA de la société AGORA et la fusion a été définitivement réalisée.

Pour Avis et Mention.

N° 78

AVIS

Madame CHEDLI Angélique née le 05/11/2000 à 20600 BASTIA demeurant Route du Stade, Lieu-dit Lignaciu, 20239 Rutali agissant en son nom personnel dépose une requête auprès du Garde des Sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de PAN-TANACCE.

N° 79

AVIS

Par testament olographe du 16/11/2016 Mme Paule Marie Thérèse LECA, demeurant en son vivant à SERRIERA [20147] 20 place de l'Eglise, veuve de Mr Antoine Marie CECCALDI, né à TAMATAVE [Madagascar] le 24/07/1943, décédée à AJACCIO [20000] le 3/08/2021, de nationalité française, a consenti un leg universel. Ce testament a fait l'objet d'un PV d'ouverture et de description reçu par Me JM MEYER notaire à SAINT LAURENT LA VERNEDE [30] 19 route de Fontarèches le 20/09/2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sines.

Les oppositions pourront être formées auprès dudit notaire chargé du règlement de la succession, dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal Judiciaire d'AJACCIO de l'expédition dudit PV d'ouverture de testament. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Pour avis. Le notaire.

N° 80

MAD2A

Société par Actions Simplifiée
 Au capital de 500 euros
 Siège social : Lieu-dit Farone
 Bâtiment A - 20167 Afa
 RCS Ajaccio 838 755 767

Aux termes d'une délibération en date du 09/09/2021, l'AGE des associés, statuant en application de l'article L.223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis, La Gérance.

N° 81

IMMOBILIER MRS

Société par Actions Simplifiée
 Au capital de 10.000 euros
 Siège social : Route de Bastia
 Lotissement Orabona
 20220 L'Île-Rousse
 879 705 291 RCS Bastia

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'associé unique du 30 juin 2021 :

L'associé unique statuant conformément à l'article L.225-48 du Code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la Société.

Mention sera faite au RCS : Bastia.

Pour avis,

N° 82

DECLARATION D'ACTIVITE

Monsieur Franchi Alexandre, 1280 Route d'Oletta, "I Piazzili", 20232 Oletta, déclare reprendre l'exploitation de son activité d'artisan TAXI à Oletta à compter du 01/10/2021.

M. Alexandre Franchi.

N° 83

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce publiée dans L'Informateur Corse Nouvelle du 11/06/2021 concernant JAP 1 :

Il fallait lire : Ont désigné à l'unanimité Mme Marjorie PAVERANI, demeurant Piazza, LURI [20228], en qualité de gérante à durée illimitée de la société, à compter du 17/05/2021, en remplacement de Mr Antoine PAVERANNI.

N° 84

CESSATION D'ACTIVITE

Monsieur Franchi Jean, 1280 Route d'Oletta, "I Piazzili", 20232 Oletta, met fin à la location gérance d'un fonds d'activité d'exploitant TAXI qu'il exerçait depuis le 01/09/2020, à compter du 30/09/2021.

M. Jean Franchi.

NET ECO
 NETTOYAGE ET DÉBRASUREMENT
 CHIMÈNES / POÈLES À GRANULES / TRAPÈZEAUX SOLAIRES

«Ecologia per priorità»

Augmentation du rendement	Produits 100% BIO
Dissimulation de la consommation énergétique	Suppression de tous risques secondaires

NETTOYAGE DE POÈLES À GRANULES 100% BIO

Tous les ans ou les 2000 heures de fonctionnement un entretien est nécessaire.

Le ramonage de conduit d'évacuation est obligatoire. Un Certificat de ramonage vous sera remis après notre passage, il sera demandé par votre assurance en cas de sinistre.

Un mauvais entretien du poêle peut entraîner une diminution de son rendement (encrassement de l'échangeur de chaleur), une mauvaise combustion (encrassement de la vitre) ou encore une obstruction du censeur (accumulation de cendres).

LA SOLUTION NET ECO

NET ECO Corse vous propose un nettoyage en profondeur de vos poêles à granules avec nos produits 100% BIO.

Après notre passage nous assurons :

- la longévité de votre matériel
- une diminution de passes en tous genres
- le maintien d'un tirage optimal, de sa performance et de son rendement



LE SAVIEZ-VOUS ?

Avec actulégales.fr, vous retrouvez toutes les annonces légales entreprises parues dans la presse habilitée depuis le 1er janvier 2010



Actulégales.fr, avec votre journal

Actulegales.fr
 Le site officiel des annonces légales d'entreprises

Association de la presse pour la transparence économique (APTE) avec le concours d' **Infolegale** & marketing

ENVIRONNEMENT

Relevage d'épaves sur le littoral de la Corse-du-Sud



Photo EP • ICN

Après une première opération menée au mois de mars 2021, qui a permis le retrait de cinq épaves dans les baies de Sant'Amanza et Figari, la préfecture maritime de Méditerranée a programmé le relevage de plusieurs épaves et d'un navire abandonnés dans le golfe de Porto-Vecchio et la baie de Figari, du 4 au 7 octobre 2021. Ce retrait s'impose pour des raisons environnementales [risque de pollution par des fluides divers et matériaux issus de la dégradation des bateaux], de sécurité [dangers potentiels pour la navigation] et pour le respect de la législation en vigueur concernant l'occupation du domaine public maritime. L'opération sera menée à bien grâce aux moyens de la Marine nationale et la Direction départementale des territoires et de la mer de Corse-du-Sud : dépollution si nécessaire par la cellule anti-pollution de la base navale de Toulon, conditionnement par des plongeurs-démouleurs de la Marine nationale, et chargement à bord du bâtiment de soutien et d'assistance affrété Jason avec le concours de la vedette Mimosa des Affaires maritimes. Les épaves seront ensuite ramenées vers Toulon, où un chantier de déconstruction les prendra en charge, une fois les déchéances de propriété prononcées et les délais de recours échus. Ces opérations sont en partie financées grâce à la filière de déconstruction mise en place par l'Association pour la plaisance éco-responsable, organisme agréé par le ministère de la transition écologique et solidaire pour gérer la déconstruction et le recyclage des bateaux de plaisance de moins de 24 m en fin de vie. Des mises en demeure d'agir, désormais échues, avaient au préalable été envoyées aux propriétaires des épaves concernées. L'intervention, précise la préfecture maritime, sera donc réalisée «aux frais et risques des propriétaires». ■ AN

CŒUR DE VILLE AJACCIO

Des chiffres pour une relance

Dans le cadre du programme national Action cœur de ville, la Ville d'Ajaccio a souhaité impulser une redynamisation commerciale du centre-ville, confronté à une baisse d'attractivité, du fait de la forte urbanisation commerciale de la périphérie. Elle s'est pour ce faire dotée d'un observatoire du commerce et de la consommation qui a mené deux enquêtes, auprès de la clientèle et des commerçants. Leurs résultats ont permis de dresser une cartographie de l'état de la commercialité dans l'hyper-centre ajaccien. Le profil de la clientèle est dans l'ensemble varié mais la classe populaire reste sous-représentée et la tranche d'âge des plus de 50 ans domine. Une bonne partie de la clientèle provient des quartiers de proximité du centre-ville (Parc Berthault/Albert 1^{er} ; Loretto/St-Jean/Sainte-Lucie ; Cannes/Salines) et le mode de transport le plus utilisé reste la voiture. Invités à noter leur satisfaction sur une échelle de 1 à 5, les clients ont décerné au centre-ville ajaccien la note de 2,5. Du côté des commerçants, 89 % des répondants à l'enquête sont locataires, 59 % sont installés depuis plus de 10 ans et 55 % ont vu leur chiffre d'affaires baisser notamment depuis la Covid. La vacance commerciale, stable depuis 2017, présente un taux de 13 %. Avec un loyer moyen annuel au mètre carré de 213 € les valeurs locatives, sont supérieures à celles observées dans des villes de même taille. Quant à leurs perspectives pour les 3 ans à venir, 37 % des commerçants comptent poursuivre, 24 % se développer, 11 % recruter, 16 % investir. ■ AN

Les chiffres de la semaine

850

tonnes de textiles collectées et envoyées vers les filières de recyclage par le Syndicat de valorisation des déchets de la Corse (Syvadec) en 2020. Ce qui représente une moyenne de 2,5 kg par habitant. En 3 ans, l'utilisation des bornes de collecte de textiles a progressé de 25 % dans l'île. Pour inciter à accentuer cet effort, le Syvadec a lancé une campagne régionale de sensibilisation au tri des textiles du 27 septembre au 17 octobre.

Les chiffres de la semaine

16

nouvelles places en Maison-Relais réalisées et gérées par l'association Foyer de Furiani inaugurées le 29 septembre dans le quartier Monte-Carlo de Furiani.

Les Maisons relais constituent une forme d'habitat adapté pour répondre aux besoins des personnes à faible niveau de ressources en situation d'isolement ou d'exclusion sociale et qui se trouvent dans l'incapacité d'intégrer à court terme un logement ordinaire.

Les chiffres de la semaine

77 000

poches de globules rouges alors que le niveau satisfaisant requis est de 100 000 : les réserves de sang, affaiblies par la crise sanitaire, ont atteint un niveau dangereusement critique, a alerté François Toujas, président de l'Etablissement français du sang, qui a appelé le 28 septembre à une mobilisation générale pour le don de sang avec l'objectif d'augmenter les réserves de 30 000 poches en 3 semaines

ARTISAN COUVREUR DE LAUZE, UN MÉTIER EN VOIE DE DISPARITION



Photos Céline Fornali

Christophe Nicoli est artisan couvreur, spécialisé dans les toitures en lauze, à Brando, dans le Cap corse. Un métier qu'il a appris à aimer et exerce désormais avec passion, mais qui peine aujourd'hui à trouver de la main-d'œuvre qualifiée.

On tient souvent pour acquis que certaines professions, notamment dans l'artisanat, sont d'emblée une question de vocation, de passion. Ou du moins un choix mûrement réfléchi. En ce qui le concerne, Christophe Nicoli assure que non ! Et pourtant, c'est bien l'amour du métier qui anime depuis de nombreuses années cet artisan couvreur spécialisé dans la lauze installé sur la commune de Brando, et qui a pris, il y a peu, la succession de son père. « J'ai eu mon BTS commercial à 19 ans, puis, après une année sur le continent, j'étais tout jeune, j'avais prévu de revenir, sans pour autant envisager de prendre la relève. Mais l'ouvrier de mon père est parti au moment même où j'ai fini mes études. Il s'est retrouvé seul car il était difficile, déjà à l'époque, de trouver de la main d'œuvre. Moi, il fallait que je travaille, alors je me suis lancé et j'ai appris sur le tas. » Il ne cache pas que les premiers mois ne plaisent pas du tout au jeune apprenti qu'il est alors. « C'est un métier difficile, pénible et répétitif. C'est toujours de la pierre. Dans le bâtiment général, vous pouvez toucher à plusieurs corps de métier, mais là... c'est exclusivement des lauzes ! Sans parler des difficultés qu'il peut y

avoir à travailler en famille. »

Pourtant Christophe persévère et, au fil des années, il se prend à aimer ce métier. « J'ai beaucoup appris seul, j'ai toujours été autodidacte. J'ai des facilités quand je commence quelque chose dans le bâtiment, c'est pour ça que j'ai continué et que je me suis accroché. » Aujourd'hui, l'entreprise que dirige Christophe a trouvé son rythme de croisière. Ses chantiers se concentrent essentiellement dans le Cap Corse ou le centre Corse. « Ça fait plus de quarante ans que nous sommes dans le métier, on est reconnus. Il y a pas mal d'entreprises en Corse, par contre celles qui proposent une toiture en traditionnel, il y en a peu. Donc même si c'est un marché restreint, nous avons beaucoup de demandes ». Il est vrai que ce savoir-faire ancestral en matière de couverture présente de nombreux avantages, et pas seulement d'un point de vue esthétique. Un toit en lauze, explique Christophe Nicoli, ça dure longtemps parce que c'est robuste. « C'est comme si vous compariez un mur en brique et un mur en pierre : y'a pas photo ! Bien sûr, c'est plus cher car la matière première est plus chère, mais au final le résultat n'est pas le même. C'est aussi plus long

Le terme «lauze» désigne différents minéraux utilisés en couverture. Il existe donc de la lauze de schiste (basalte, phonolite, grès) et de la lauze calcaire. Et selon les régions mais aussi les filons d'extraction, l'aspect -et notamment en termes de couleur- de la lauze varie sensiblement. Son usage, pour les toitures, est généralement plus fréquent dans les régions montagneuses ou soumises à d'importants aléas climatiques : lourde, et nécessitant de ce fait une charpente très robuste, la toiture en lauzes s'avère offrir l'avantage de bien résister aux intempéries mais aussi de présenter de très bonnes performances en termes d'isolation. Son usage traditionnel comme matériau de couverture est fréquent dans certaines régions françaises telles que la Lozère, l'Aveyron, le Périgord, le Cotentin ou la Haute-Corse, mais aussi dans des pays tels que l'Andorre, ou certaines régions de Suisse, d'Albanie et d'Italie. Mais de même que toutes les lauzes ne ressemblent pas, toutes les toitures en lauzes ne sont pas semblables et la mise en œuvre de la pierre varie sensiblement là encore. On peut ainsi rencontrer des couvertures réalisées avec de la lauze brute et épaisse mais vaguement plate, comme par exemple en Savoie ou bien amincie et taillée puis disposée en écailles, comme c'est le cas en Haute-Corse et dans les Cévennes. Il n'y a donc pas un savoir-faire unique et commun à toutes les régions du monde où ce genre de couverture est utilisé. En France, la technique de la couverture en lauzes est répertoriée à l'Inventaire du patrimoine culturel immatériel. Cela étant, la fiche d'inventaire concerne un artisan en particulier, Thierry Chapoulie, établi à Saint-Geniès, en Dordogne. Qui, tout comme Christophe Nicoli, fait le constat du manque de filière d'apprentissage dans les centres de formation et du peu d'intérêt des jeunes pour ce métier. Il déplore également la fermeture des carrières locales et l'absence de relance pour les filières de production. En 2005, une étude menée par le Centre d'études et de recherches sur les qualifications faisait état d'environ 140 entreprises ayant un certificat de qualification Qualibat relatif au matériau régional «couverture en lauzes», essentiellement réparties dans six régions : Rhône-Alpes, Midi-Pyrénées, Paca, Languedoc- Roussillon, Auvergne et Corse. ■ AN

« La lauze, c'est vraiment particulier, c'est un métier à part, c'est du feeling. Il faut essayer et tout le monde ne peut pas y arriver. Il faut avoir la fibre, pour la pierre. Quand vous savez travailler la lauze, vous savez travailler la pierre en général. Le bâtiment, c'est par passion qu'on le fait ».



à faire. Pour un toit en lauze d'une centaine de m² il faut compter trois semaines à un mois pour deux ouvriers, contre une semaine pour un toit en tuiles. Et puis beaucoup de professionnels utilisent la lauze, mais uniquement en décoration. Ça n'a rien à voir.»

Actuellement, il ne reste plus qu'une seule carrière de lauze en Corse, San Pedrone, à Pie d'Orezza et pratiquement toutes les lauzes mises en œuvre en Corse proviennent de l'étranger : Croatie, Inde, Argentine ou encore Uruguay. Lorsqu'il s'agit de réaliser une réfection, activité qui représente d'ailleurs la plus grosse part de son travail, l'artisan réemploie les lauzes déjà existantes sur le toit.

Le problème n'est donc pas de trouver des chantiers, mais plutôt des ouvriers qualifiés. Christophe a actuellement un ouvrier, mais il n'est pas formé. Et pour cause, il n'existe plus de formation en Corse. « Sur les toitures, il y a plusieurs façons de travailler. Nous, nous travaillons beaucoup en rénovation, donc nous avons une technique de travail qui est ancestrale. Les ouvriers que vous trouvez aujourd'hui sont des ouvriers qui travaillent sur des nouvelles techniques. Et je n'utilise que très rarement ces nouvelles techniques. Par exemple, alors que maintenant vous avez beaucoup de matériaux qui vous permettent de mettre de la lauze uniquement en décoration, pour moi c'est la lauze qui fait l'élan-chéité. C'est plus difficile de trouver les ouvriers qui maîtrisent cette technique. Cela demande un savoir-faire particulier, que m'a transmis mon père. C'est le seul moyen d'apprendre. »

Selon Christophe, une des qualités nécessaire pour être un bon couvreur est d'avoir la fibre artistique. « Il faut être manuel, c'est sûr, être attentif et en même temps il faut être perfectionniste. Et il y a un vrai côté artistique. Pour réussir dans ce métier, il faut avoir

un petit don au départ. La lauze, c'est vraiment particulier, c'est un métier à part, c'est du feeling. Il faut essayer et tout le monde ne peut pas y arriver. Il faut avoir la fibre, pour la pierre. Quand vous savez travailler la lauze, vous savez travailler la pierre en général. Le bâtiment, c'est par passion qu'on le fait ».

Aussi, pour Christophe, plusieurs problèmes se posent actuellement quant à la formation pour ce type de métier. « Les jeunes sont de moins en moins attirés par ce genre de métier du bâtiment, et ce n'est pas seulement lié à la lauze. Ils baissent vite les bras, ils vont commencer, voir que c'est difficile et vont arrêter. D'autant que travailler dans le bâtiment, en général, c'est plutôt dévalorisé aujourd'hui. Ça a une mauvaise image. Vous mettez un jeune à l'école, s'il ne travaille pas bien, on va vouloir l'orienter vers un métier manuel. L'autre problème, c'est qu'à mon sens les centres de formation pour apprentis ne sont pas des centres pour apprendre ce genre de métiers, c'est trop spécifique. Ils apprennent beaucoup de théorie, alors qu'en pratique ça n'a rien à voir. La pierre, c'est un matériau qui est toujours différent, donc lorsque vous prenez une pierre elle est unique. Ce n'est pas comme une brique qui est calibrée, et que vous placez toujours de la même façon. »

L'entrepreneur ne cache pas son inquiétude pour l'avenir. C'est tout une technique, des connaissances ancestral qui risquent de se perdre. « Pour le moment, je n'ai pas trouvé un ouvrier qui corresponde à mes attentes, qui travaillait comme mon père et moi. Trouver la personne qui est vraiment faite pour ça, c'est extrêmement difficile. Tout le monde fait le même constat. Ça me chagrine car c'est quand même l'identité de la Corse, c'est un savoir-faire propre à notre île ». ■ Céline FORNALI

« ART LYRIQUE ET OPÉRA » AU MUSÉE DE LA CORSE

UN BESOIN DE CULTURE PLUS FORT QUE JAMAIS



Photo Claire Giudici

La culture est-elle une denrée non-essentielle? La réaction du public lors des différentes manifestations proposées semble montrer que non. Ainsi, quoiqu'assez spécialisée et technique, la première conférence des Rencontres littéraires « Art lyrique et opéra » organisées par le Musée de la Corse en collaboration avec l'association Musanostra a drainé nombre de passionnés, venus écouter et rencontrer le pianiste, compositeur et universitaire Karol Beffa. Ce qui laisse augurer du succès des prochains rendez-vous.

«**Pourquoi l'opéra?**» Dans une île où on se passionnait jadis pour cet art et qui fut le berceau de grandes voix [César Vezzani, José Luccioni, Gaston Micheletti ou plus récemment Michelle Canniccioni et Eléonore Pancrazi] mais aussi d'un compositeur en la personne d'Henri Tomasi, la question est particulièrement pertinente. Elle était au centre de la conférence qui s'est tenue le 11 septembre à Corte, en ouverture des Rencontres littéraires *Art lyrique et opéra* organisées par le Musée de la Corse et l'association Musanostra. Premier invité de ces rencontres, le pianiste, compositeur et universitaire Karol Beffa, vainqueur des Victoires de la musique classique en 2013 et en 2018, auteur d'une douzaine d'ouvrages et d'une quinzaine d'albums, présenté par Emmanuelle Mariini, elle-même pianiste, concertiste et enseignante. De prime abord, la conférence s'adressait plutôt à un public d'initiés et on reconnaissait notamment -malgré les masques- des artistes telles que Battista Acquaviva, Katerina Kovanji, ou des «lyricomanes» éclairés comme Anne et Ferdinand Pancrazi, parents d'Eléonore Pancrazi, qui organisèrent durant de nombreuses années les Nuits d'été de Corte, festival dédié à l'art lyrique. Toutefois, l'assistance dépassait le seul cercle des connaisseurs avertis. Il est vrai que, fait remarquer Karol Beffa, «*l'opéra s'adresse à tous. Pas besoin d'y avoir été initié pour aimer les grands airs. Les passionnés d'opéra y sont venus parfois simplement après y avoir été invités pour faire la claque.*» C'est presque ainsi, d'ailleurs, qu'il y est venu lui-même, grâce à un amateur qui était ancien claqueur. La Corse est d'ailleurs témoin de ce phénomène dans le développement de l'amour de l'art lyrique. À Bastia, au début du siècle dernier, on entendait encore du bel canto dans les ruelles, interprété par le commerçant, l'artisan ou le pêcheur du coin, et l'opéra de la ville, [comme le théâtre Saint Gabriel d'Ajaccio], accueillait, du temps de sa splendeur, des pro-

ductions remarquables. Un goût en lien nécessaire avec celui de la musique. Au reste, la question «*Pourquoi l'opéra?*», renvoie à l'ouvrage *Pourquoi la musique?* du philosophe Francis Wolff, qui fut l'un des professeurs de Karol Beffa à l'École normale supérieure de Paris: «*Les questions qu'il pose concernent aussi l'art lyrique, qui provoque autant d'émotions, nous emporte dans des images, des récits. L'opéra est un spectacle total.*». En témoignent des échanges nourris avec un public curieux: détails techniques, réflexions sur l'opéra italien, comparaison avec l'œuvre de Wagner, trajectoires croisées de Wagner, Liszt, Mahler et Ligeti, musique contemporaine, réflexions sur ce qui peut faire qu'un opéra restera ou non dans le répertoire, importance du livret... Il semble donc bien que la crise sanitaire n'a pas mis un terme au besoin de culture, pourtant considérée, pendant les périodes les plus difficiles et les confinements, comme non-essentielle. «*Les rencontres littéraires autour de la thématique Art lyrique et opéra vont se poursuivre*, souligne Damien Delgrossi, chargé de la programmation culturelle du musée. Deux autres invités prestigieux sont prévus. Tout d'abord, le 16 octobre, Christophe Rizoud, président de Forumopéra et auteur notamment des 100 maux de l'Opéra. Puis, le 20 novembre, Timothée Picard, maître de conférences en littérature comparée et critique musical qui travaille sur la relation entre la littérature et les arts, notamment la musique, dans un contexte d'évolution de l'histoire des idées.» L'association Musanostra a aussi, pour sa part, d'autres rendez-vous fixés. Elle participe notamment aux manifestations organisées pour le 700^e anniversaire de la mort de Dante et vient de publier à cette occasion, sous la direction de Kévin Petroni, une revue spéciale, illustrée par Jean-Paul Marcheschi. Au-delà de la musique, du chant, le Covid aura révélé que dans l'art et dans la culture, il n'y a rien de superflu. ■ Claire GIUDICI

EXPOSITION

Les Bonaparte et l'Antique, un langage impérial

Dans le cadre de la commémoration du bicentenaire de la mort de Napoléon 1^{er}, la Bibliothèque patrimoniale Fesch et le Musée national de la Maison Bonaparte proposent, en partenariat, une exposition consacrée au goût des Bonaparte pour l'Antique. Elle met notamment en évidence la manière dont, bien plus que diffuser une mode, ils ont -Napoléon en tête- fait de la référence au monde antique une sorte de langage au service du pouvoir impérial. Ainsi, fait observer Élisabeth Caude, conservatrice générale du patrimoine, directrice du musée national des châteaux de Malmaison et Bois-Préau, «S'il est un pouvoir auquel Napoléon Bonaparte aimait à se référer, c'est celui de la Rome antique. Beaucoup d'arguments l'y poussaient. Le retour à l'Antiquité prôné depuis vingt-cinq ans par le courant néoclassique avait fini par imposer ce goût sévère et pur, en réaction à une société de raffinement du XVIII^e siècle jugée décadente. L'austérité et la passion des armes exaltaient les valeurs viriles. La pensée elle-même s'était romanisée.» Chez l'empereur comme chez ses frères et sœurs, la référence à l'Antiquité est permanente et se manifeste sous des formes très diverses: beaux-arts, architecture, peinture, sculpture et arts décoratifs mais aussi références littéraires et discours politique. Napoléon, qui a choisi de se ceindre d'une couronne de lauriers d'or, mais aussi Caroline, Joseph, Lucien et Elisa encouragent ainsi des fouilles sur des territoires dont ils ont la responsabilité, et valorisent leurs découvertes, notamment en publiant de magnifiques ouvrages sur les monuments antiques; Pauline qui a largement contribué à la vogue des camées dont elle orne même sa coiffure, tient à être immortalisée par Canova sous les traits de la Vénus triomphante. Le fonds de la Bibliothèque municipale d'Ajaccio témoigne de ces enjeux symboliques, culturels et politiques. L'exposition est bâtie à partir des collections léguées par Lucien Bonaparte, frère de Napoléon Ier, et du cardinal Joseph Fesch, oncle de Napoléon Ier, où figurent des ouvrages remarquables issus pour certains des anciennes collections royales, des incunables, des manuscrits, des éditions des Aldes, des Juntas, des Estienne, des éditions originales des descriptions de l'Égypte, les *Antichità* d'Ercolano, les traités d'architecture de Vitruve. Parallèlement à l'exposition «physique» accueillie à la Maison Bonaparte, la Bibliothèque Fesch propose sur son site une exposition virtuelle permettant de découvrir ce fonds dans son intégralité et qui se décline en trois séquences thématiques: l'héritage antique de Napoléon, du 25 septembre au 31 octobre; Napoléon et la valorisation de l'Antique, du 2 novembre au 5 décembre; avant l'Empire, du 7 décembre au 10 janvier. Enfin, à cette occasion, les éditions Albiana publient un ouvrage collectif, en co-édition avec la Bibliothèque patrimoniale Fesch et la Maison Bonaparte.

Jusqu'au 10 janvier 2022. Musée de la Maison Bonaparte, Ajaccio et sur bibliothequefesch.ajaccio.fr

☎ 04 95 21 43 89 & musees-nationaux-malmaison.fr/musee-maisonbonaparte/



CINÉMA

Arte Mare

Flouze, oseille, artiche, pèse, avoine, pognon, fric... Pour sa 39^e édition, le festival du film méditerranéen de Bastia décide de faire «sauter la banque» et de parler d'un sujet qui ne fait pas le bonheur mais y contribue souvent et qui fâche parfois, en interrogeant la place de l'argent dans nos vies comme dans le septième art. Avec une sélection de films tels que *Hors de prix* de Pierre Salvadori, *L'Argent de la vieille* de Luigi Comencini, *C'est parti* de Camille de Peretti, *Touchez pas au grisbi* de Jacques Becker, mais aussi avec des conférences et des débats. Le festival s'ouvre d'ailleurs, le 2 octobre à 16 h 30, à la galerie Noir et blanc, sur un débat d'économistes animé par Christophe Bourseiller, «*Économie - On sort du tunnel?*», avec, pour tenter au moins d'y voir plus clair, Michel Castellani, Christian Saint-Etienne, Jean-Marc Daniel, Christophe Ramaux, et Michel Rombaldi; après quoi, dans la soirée, il sera question de corruption, de trafic et de gros sous avec la projection en avant-première du dernier film de Thierry de Peretti, *Enquête sur un scandale d'état*, tout récemment primé au festival du film de San Sebastian. Il sera également question de la précarité aujourd'hui en Corse, le 4 octobre à 17 heures à la bibliothèque municipale, avec une conférence du Dr François Pernin; et du financement des films et de «*L'économie du cinéma*», lors d'un débat, le 9 octobre à 16 h 30, toujours à la galerie Noir et blanc, avec Michaël Gentile, Alexandre Amiel, Caroline Adrian, Pierre Gambini, Paul Rognoni, Jean-François Vincenti et François Campana. Neuf prix seront décernés cette année. Quatre dans le cadre de la compétition du long-métrage méditerranéen, dans laquelle concourent des films tels que le dernier Nanni Moretti, *Tre piani*, ou encore *I comete* de Pascal Tagnati; *Las Ninas*, de Pilar Palomero; *Haut et fort* de Nabil Ayouch. Trois prix pour la compétition du film corse (catégories fiction et documentaire); un pour la compétition des écoles de cinéma méditerranéennes et un pour primer un film en rapport avec la thématique de l'argent.

Du 2 au 9 octobre 2021. Bastia: théâtre municipal, Centre culturel Una Volta, cinéma Le Régent, bibliothèque municipale, galerie Noir et blanc, librairies Alma et A piuma lesta.

🌐 : www.arte-mare.corsica



CARNETS DE BORD

D'ERIC ZEMMOUR
À
JULIAN ALAPHILIPPE

par Béatrice HOUCARD



Faut-il ouvrir toutes les colonnes et tous les micros à Éric Zemmour? Lorsque le Conseil supérieur de l'audiovisuel, début septembre, a décidé de comptabiliser le temps de parole du journaliste au même titre que celui des hommes et femmes politiques, catégorie «opposition», Éric Zemmour et ses soutiens ont crié à la censure. Quoi, en l'écartant de l'antenne de CNews, où près de 800 000 fidèles avaient un rendez-vous quasi-religieux avec lui chaque soir, on allait l'empêcher de distiller son discours sur la France qui meurt?

Évidemment, c'est le contraire qui s'est produit. N'étant plus en exclusivité sur CNews, Éric Zemmour a pu répondre aux invitations de toutes les autres chaînes. Et toutes se sont évidemment bousculées pour le recevoir. Au point qu'on frise l'overdose et qu'on est presque étonné quand une demi-journée s'écoule sans son visage et sans sa voix.

Éric Zemmour est toujours journaliste, en congé du *Figaro* et, donc, de CNews. Il est toujours essayiste et fait actuellement la promotion de son livre, *La France n'a pas dit son dernier mot* (Éditions Rubempré). Il n'est pas officiellement candidat à l'élection présidentielle de 2022, mais fait des conférences ou des séances de dédicace qui se transforment en meetings, avec plusieurs dizaines de journalistes accrédités et autant de photographes, parmi lesquels se cache parfois un célèbre paparazzi qui assure sa une à scandale à *Paris-Match*. Atteinte à la vie privée? Ma bonne dame, s'entend-on répondre, il y a bien longtemps que ça n'existe plus. Éric Zemmour ayant annoncé qu'il portait plainte, on verra si les juges ont le souvenir, eux, de l'article 9 du Code civil: «*Chacun a droit au respect de sa vie privée.*» Et quand Éric Zemmour se rend en Hongrie, où il retrouve Marion Maréchal pour rencontrer Viktor Orban, les caméras le suivent comme s'il s'agissait d'un voyage présidentiel. Chers confrères et consœurs, pitié, on se calme!

La presse étrangère s'étonne d'ailleurs, comme Richard Werly dans le quotidien suisse *Le Temps*, de la promotion d'un non-candidat qui bénéficie d'«*une couverture médiatique de quasi-favori dans la course présidentielle*» alors que les sondages ne le créditent, au mieux et pour l'instant, que de 8 à 11%. La nature ayant horreur du vide et la presse adorant les nouvelles

têtes, voilà Éric Zemmour promu homme qui va réconcilier la France avec la politique, sous prétexte que son débat avec Jean-Luc Mélenchon, sur BFMTV, a été suivi par 3,8 millions de téléspectateurs, plus forte audience de la soirée du 23 septembre. Était-ce un événement politique ou un événement médiatique? Ce duel a mis face à face deux hommes cultivés et idéologiquement plus charpentés que la moyenne, mais bien incapables (au moins pour l'instant) de transformer leurs deux idées très opposées de la France en programme présidentiel. Georges Marchais aussi, en son temps, faisait des cartons d'audience quand il était invité à la télévision. Mais on le regardait avec les yeux qu'on avait pour «*La piste aux étoiles*», sans songer pour autant à faire de lui un Président de la République, à l'exception des 15,35% de Français qui l'avaient choisi au premier tour en 1981, un score qui doit faire, quarante ans plus tard, rêver le Parti communiste et son candidat, Fabien Roussel...

«CEUX DU SECOND TOUR»

Les auteurs étant des amis, on pourra m'accuser de copinage. Tant pis: leur livre mérite d'être acheté et lu. Dans *Macron-Le Pen, le tango des fossoyeurs* (Éditions L'Archipel) Charles Sapin et François-Xavier Bourmaud, tous deux journalistes au *Figaro*, se sont plongés dans la relation Macron-Le Pen et dans ce duel annoncé pour avril 2022, qui est toujours celui que retiennent les sondages... mais on sait qu'il peut se passer beaucoup de choses jusqu'au 10 avril.

On pourrait imaginer une relation faite d'indifférence ou de permanente agressivité. C'est plus subtil que ça. Emmanuel Macron et Marine Le Pen ont tous deux intérêt à se retrouver face à face en 2022: le premier, parce que la victoire face à la présidente (en congé) du Rassemblement national lui semble alors être une formalité. La seconde par habitude, peut-être, parce qu'elle pense pouvoir gagner (est-ce si sûr?) et parce qu'elle peut ainsi mettre en musique son discours sur la disparition de la gauche et de la droite et vanter le clivage entre «mondialistes» et «nationaux».

Charles Sapin et François-Xavier Bourmaud, en reprenant un par un les grands moments du quinquennat qui se termine,

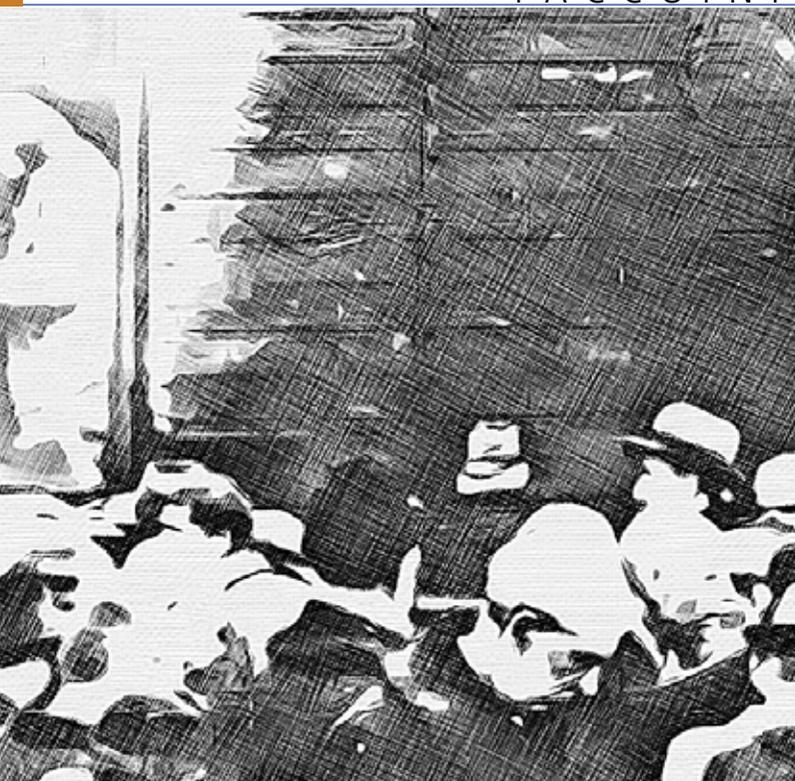


Illustration ICN d'après photos DR

illustrent très bien cette thèse. Ainsi décrivent-ils «un long round d'observation, au cours duquel ils n'ont cessé de se toiser, de s'affronter à distance, de s'accorder parfois pour mettre en place les conditions d'un nouveau duel [...] Leurs destins sont indéfectiblement liés. Chacun voit en l'autre, à cause du rejet qu'il inspire, sa meilleure chance de l'emporter, au terme de ce qui sera, pour l'un comme pour l'autre, leur dernière campagne présidentielle».

Les deux auteurs racontent cette scène qui n'est anecdotique qu'en apparence: Emmanuel Macron, passant un jour en voiture à proximité de l'Assemblée nationale, aperçoit Marine Le Pen et lui fait un signe de la main. Les finalistes de l'élection présidentielle, c'est un peu comme le club des athlètes qui ont franchi six mètres à la perche ou sont passés sous la barre des dix secondes aux 100 m. Ils ne rêvent que d'en découdre à nouveau, mais respectent l'adversaire qui a fait au moins aussi bien qu'eux. Une sorte de «club du second tour» qui n'est pas ouvert à tout le monde, n'est-ce pas Lionel Jospin, n'est-ce pas François Fillon?

Le livre est argumenté et subtil. Parfois, au gré d'une phrase, on en revient au peut-être éphémère «roi» du moment: quand Marine Le Pen dit d'Emmanuel Macron qu'«il ne connaît pas les gens qu'il dirige, il ne connaît pas le peuple français, il est d'une strate intellectuelle, d'un milieu social qui en réalité est assez coupé du reste de la France», on se demande si elle ne pourrait pas dire la même chose... d'Éric Zemmour. Un Zemmour qui, dans son propre livre, raconte plus souvent ses déjeuners dans les restaurants chics et chers (le 8 janvier 2007, il a dégusté un bar en croûte de sel face à Alain Minc, vous vous rendez compte!) que des Français dont, peut-être, il ira solliciter les suffrages.

DEUX FOIS CHAMPION DU MONDE

Julian Alaphilippe, lui, est devenu le 26 septembre membre du club des champions cyclistes qui ont réussi à remporter deux fois la course qui les fait tous rêver: le championnat du monde de cyclisme sur route. Ce n'est pas le maillot jaune du Tour de France avec sa légende et sa magie, mais le maillot dit «arc-en-ciel», porté une année durant par le dernier vainqueur. Il

n'y a pas foule dans ce club, où Julian le magnifique vient de rejoindre trois Belges (Georges Ronsse en 1928-29), Rik Van Steenbergen en 1948-49, Rik Van Looy en 1960-61, deux Italiens (Gianni Bugno en 1991-92, Paolo Bettini en 2006-2007) et un Slovaque, Peter Sagan, qui l'a même emporté trois fois en 2015, 2016 et 2017.

Que nous dit de l'élection présidentielle la victoire de Julian Alaphilippe? Peut-être que la ténacité et le travail paient. Qu'il faut parfois s'y reprendre à plusieurs reprises, en attaquant, attaquant toujours, pour que le succès soit au bout de la route. Que le panache peut soulever l'enthousiasme. Qu'une bonne équipe de France, rassemblée, généreuse, sans arrière-pensées, peut gagner quand elle joue collectif.

La victoire d'Alaphilippe dit surtout qu'il ne faut jamais se tromper d'objectif. Son histoire personnelle est en ce sens exemplaire: aucun Français n'ayant gagné le Tour de France depuis la dernière victoire de Bernard Hinault en 1985, on a voulu faire de chaque champion français un peu plus doué que la moyenne un nouveau lauréat possible. C'est la malédiction du Tour. Parce qu'on a fait d'eux des successeurs possibles d'Hinault, des coureurs comme Jean-François Bernard, Luc Leblanc, Richard Virenque, Thomas Voeckler ou Sylvain Chavanel se sont focalisés sur le mois de juillet et sont sans doute passés à côté d'autres belles victoires.

Peut-être parce qu'il court (sauf les jours de championnats) dans une équipe belge et non dans une équipe française, Julian Alaphilippe a échappé à cette malédiction. Il a brillé sur le Tour en portant à plusieurs reprises le maillot jaune et en gagnant des étapes. Mais il n'est pas fait pour une course de trois semaines et tire la langue dès que les cols sont trop élevés. Avec deux championnats du monde, trois Flèche Wallonne, un Milan-San Remo, pour ne citer que ses principales victoires, son palmarès prouve qu'il a eu raison et qu'il sait gérer sa carrière sportive en fonction de ses qualités. Il montre qu'il faut briller à sa place et ne pas tenter de gagner d'autres courses que celles qu'on est capable de gagner. Je me demande si cette règle ne vaut pas aussi pour la politique. Il faudra demander ce qu'il en pense à Éric Zemmour, journaliste-essayiste tenté par la politique ■

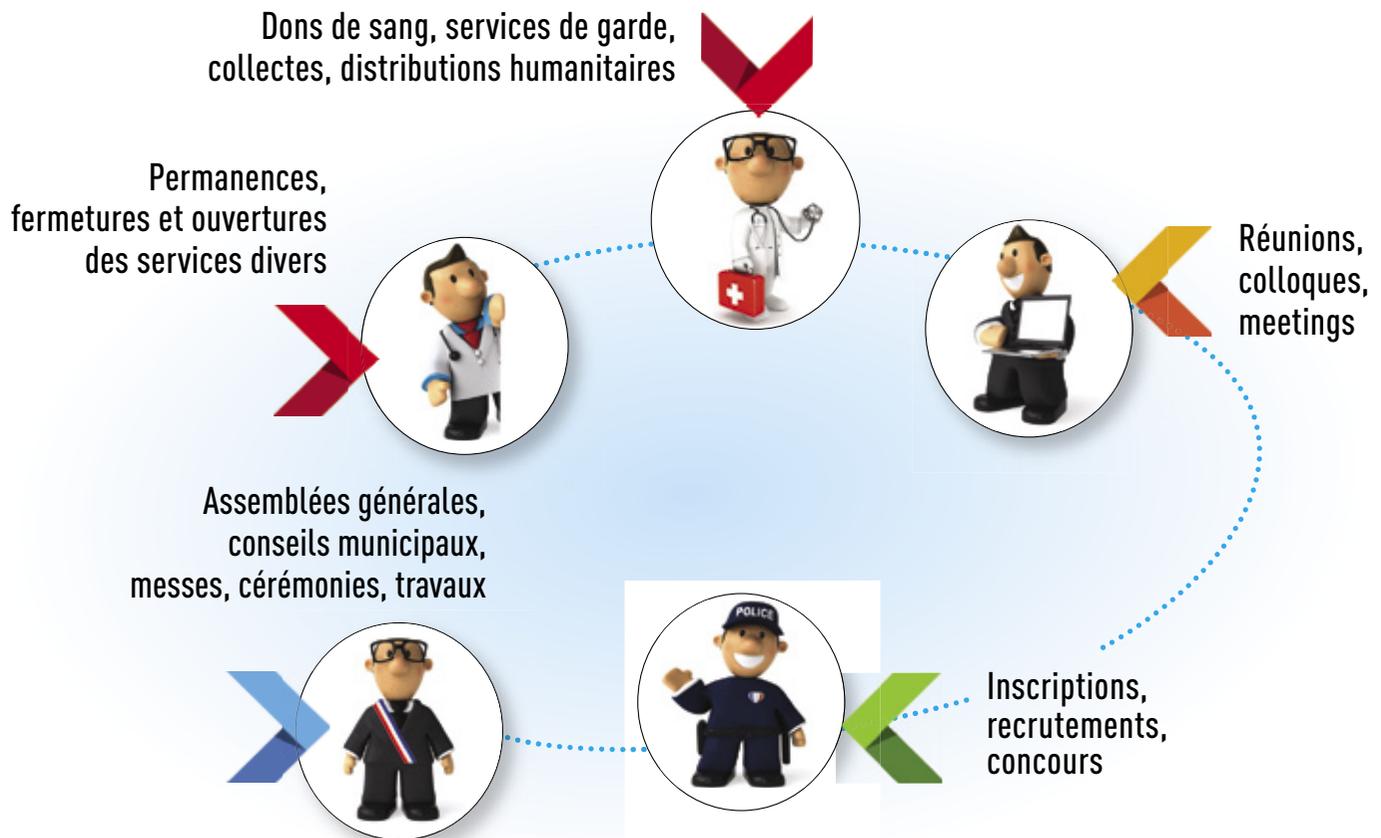
POUR ANNONCER GRATUITEMENT
LES **RENDEZ-VOUS**
DE VOS ASSOCIATIONS
ET COMMUNES



**SERVICE
GRATUIT**

www.icn.corsica/publier-une-info

L'agenda en ligne de votre commune ou de votre association



**POUR COMMUNIQUER
DANS L'AGENDA DE MA COMMUNE**

JE ME RENDS SUR

www.icn.corsica/publier-une-info

